

L'Envol des chiros

Bulletin de liaison du groupe chiroptères de la S.F.E.P.M.
Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères



S
F
E
P
M

■ Une chauve-souris en cure !

Nous sommes le 28 mai 2002, il est 11 heures. Je suis à mon bureau. Soudain, le téléphone sonne. C'est Hugo, mon mari, qui m'explique qu'il a reçu un message électronique précisant qu'une chauve-souris se trouve chez un particulier près de Valenciennes (59) dans un lieu plutôt inattendu : elle est accrochée au dessus d'une porte de garage en bordure d'une avenue très passante. Le comportement de cet animal semble anormal. Hugo



Edito

L'arrivée de l'hiver devrait nous apporter quelque répit, mais il convient de garder à l'esprit que, dès le printemps, la rage des Chiroptères sera à nouveau d'actualité. Ce «risque», même s'il me semble bien négligeable au regard de tout ce qui peut nous toucher au quotidien, n'en reste pas moins une problématique légitime de santé publique et on ne peut reprocher à l'Etat de le considérer comme tel. Son action préventive d'information est louable mais souvent alarmiste, partielle, plus encore, erronée (les exemples ne font pas défaut). Elle peut nous faire craindre le pire pour l'avenir des chauves-souris notamment celles anthropophiles. D'ores et déjà, l'information qui a circulé laisse augurer des conséquences fâcheuses pour certains individus dont le simple tort aura été de côtoyer de trop près l'*Homo sapiens*.

Mais le pire serait à venir si un cas de rage humaine venait à être diagnostiqué (diagnostic à l'issue fatale !). A ce titre, en tant que secrétaire national du Groupe Chiroptères de la SFEPM et compte tenu des facilités offertes dans le cadre de nos accords avec l'Afssa, je vous recommanderais expressément de vous faire vacciner. La vaccination aujourd'hui n'est pas la panacée contre les lyssavirus des Chiroptères. Elle ne constitue pas une protection fiable et absolue. Il n'empêche, cette mesure vise à réduire le risque tout comme les précautions habituelles que nous prenons déjà.

La protection des chauves-souris passe aussi par notre engagement collectif, dans un comportement responsable : la vaccination antirabique en est un.

Gérard ISSARTEL
Secrétaire du Groupe Chiroptères

soupçonne la rage ! De plus, l'une des personnes craint les chauves-souris.

Je décide donc de m'y rendre immédiatement avant d'aller manger. Pour ne pas perdre de temps, je passe prendre Grégory, un collègue avec qui je déjeune.

Nous repérons la maison concernée. Apparemment, nous étions attendus. Le propriétaire me montre l'emplacement. La chauve-souris est visible, accrochée en plein vent, en haut du mur au coin formé par le linteau. J'aperçois qu'il s'agit d'une sérotine au vu de son apparence et de sa taille. Je demande une échelle pour observer l'animal de plus près.

Le chiroptère est endormi. Hugo m'ayant fait part de possibilité de rage, je demande des gants pour mieux l'étudier et vérifier le sexe. Il doit s'agir un mâle isolé. Dès la saisie, l'individu montre une dentition respectable, d'une blancheur impeccable. Je vérifie les muqueuses qui sont d'un rose très sain. L'animal a l'oeil et le poil brillants et, après vérification du patagium et de l'uropatagium, il ne possède aucun parasite. Il ne s'agit donc pas d'un individu malade, une étude ayant mis en valeur le lien entre faiblesse de l'animal et parasitage.

Les opinions émises dans ce bulletin n'expriment pas nécessairement le point de vue de la Société. La rédaction reste libre d'accepter, d'amender ou de refuser les manuscrits qui lui sont proposés. Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions émises sous leur signature.

Je vérifie le sexe et m'aperçois avec surprise qu'il s'agit d'une femelle. Que fait-elle là ? Le chiroptère n'est pas maigre mais ne possède visiblement pas de réserve de graisse. J'explique alors aux propriétaires de la maison qu'il peut s'agir d'un individu en migration qui épuisé a dû s'arrêter ici. Le réveil s'effectue lentement et la chauve-souris ouvre les ailes. Elle essaye de m'échapper et tombe les ailes ouvertes en planant. Les doigts déployés, elle impressionne l'assistance dont mon collègue qui n'avait vu jusqu'à présent que des bébés pipistrelles !

L'animal étant en bonne santé, je ne souhaite pas le déranger plus longtemps. J'essaye de raccrocher cette

Sommaire

Une chauve-souris en cure !	1
Nouvelles d'ailleurs	2
Plan de Restauration des Chiroptères	2
Nouvelles des régions (et suite)	3
Mortalité exceptionnelle	3
Nouvelles du Lyssavirus	4
Le Dossier : Tristes mines & Chauves-souris	7
Comment identifier les <i>Plecotus</i>	11
Nouvelles de chauves-souris	12
Etude de dispersion	12
Revue de Presse	13
Publications	14
Découvertes estivales	14
Et les dernières nouvelles	15
Collaborations	15
Groupe chiroptères SFEPM	16

Au vu de la polémique autour du dossier «traitements du bétail & chauves-souris», le dossier envisagé n'a pas été réalisé. Désolé !

Nouvelles d'ailleurs

Chauves-souris & DDT

Ce résumé est relativement ancien mais il donne toujours une information intéressante.

Emmanuel COSSON

Des expériences récentes [en 1965], à l'Université du Kentucky, ont montré que les chauves-souris sont particulièrement sensibles au DDT. Des doses progressives de cet insecticide ont été mélangées à la nourriture de l'espèce *Eptesicus fuscus* et l'on a pu constater que tous les individus ainsi intoxiqués ont périés au bout d'une période de 1 à 13 jours. Les symptômes préalables étaient des tremblements puis des convulsions. La dose létale n'a pas dépassé 43 mg par kg de poids corporel. La plupart des mammifères ont des tolérances très supérieures : les doses létales, en mg par kg, sont respectivement d'environ 650, 450 et 200 pour le lapin, la souris et le rat.

Les recherches au sujet des chauves-souris sont la conséquence d'un fait constaté aux Etats-Unis, à savoir les baisses de population qui ont affecté, au cours des dernières années, ces mammifères volants. Nouvelle rupture de l'équilibre biologique, car, tout au moins en climats tempérés, les espèces de chauves-souris sont en majeure partie insectivore (D'après Science News Letter).

Science Progrès La Nature n°3363, juillet 1965, p 86.

Explosifs et impacts sur cavités

Une drôle de demande est venue échouer en mai dernier sur le courrier électronique de l'un des membres du groupe Chiroptères (Ronan Kirsch) venant d'un représentant de l'Agence de Protection de l'Environnement australienne.

Un réseau de cavités du Queensland (karst abritant des chauves-souris, protégées au titre des espèces dans la législation, mais non au titre des habitats) a obtenu l'autorisation d'exploitation du Département des Mines et de l'Energie (notre DRIRE à nous !). Actuellement, des tirs à l'explosifs sont réalisés tous les 6 à 8 semaines.

Seule une réglementation concernant les risques pour les constructions existe à l'heure actuelle (en terme de bruit et de vibrations). Devant la mise en place d'un nouveau programme Bruit et Vibration du Département s'occupant des mines, l'Agence de Protection de l'Environnement souhaite intégrer la protection des habitats à chauves-souris. Sa question est donc : **est-ce que les cavités à chauves-souris peuvent être placées sous le même régime que les constructions bâties ?**

En espérant qu'est sous-entendu (ce qui n'est pas précisé dans le message) l'absence des chiroptères en période d'exploitation, il est intéressant que l'organe d'un Etat chargé de la protection de l'environnement décide d'intervenir auprès de ces confrères dans d'autres domaines. A quand un sursaut du M.E.D.D. vis à vis du Ministère de l'Industrie... Allez on peut toujours rêver !.

Elisabeth SABOURIN

femelle là où je l'ai trouvée. Mais celle-ci refuse à plusieurs reprises de reprendre sa place en se laissant tomber, toujours sans battre des ailes. L'avenue, grosse artère très fréquentée, est à moins de 2 mètres et présente une grande menace. De plus, les propriétaires de la maison insistent sur la phobie de leur fille qui n'ose même plus passer par cette porte. Aussi, je décide de prendre avec moi l'animal pour lui donner une chance de survie en la remettant "sur pieds".

Le soir, en l'observant, je remarque une nouvelle fois cette dentition qu'elle montre ostensiblement et ce reflet argenté sur le dos. Hugo la mesure : elle fait 11 g, l'envergure est de 290 mm, la tête et le corps font 60 mm, l'avant-bras 46,5 mm. Il ne s'agit visiblement pas d'une sérotine commune. Un ami vient à la maison avec son appareil photo numérique et nous dépose le lendemain un CD-Rom avec les clichés. Ils sont envoyés aussitôt par e-mail à Laurent Arthur et Sébastien Roué, ayant déjà rencontré cette espèce, qui nous confirmeront la détermination : Sérotine bicolore (*Vespertilio murinus*).

L'animal est de taille moyenne, avec un dos brun foncé surmonté au bout des poils par une décoloration

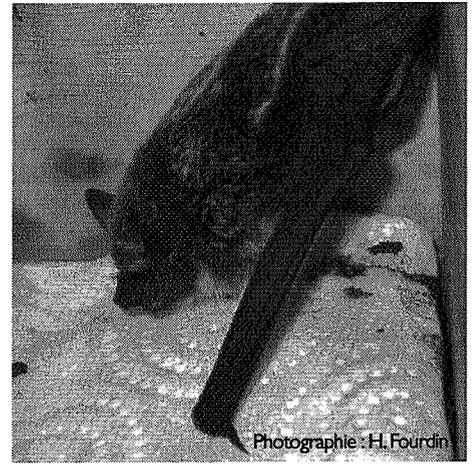
Plan de Restauration des Chiroptères - Actions 2002

A l'heure du bouclage de ce numéro (25 octobre 2002), nous ne savons toujours pas si des financements seront obtenus pour les actions prévues (voire réalisées) en 2002 dans le cadre du Plan de Restauration des Chiroptères (PRC).

En effet, à la suite du changement de gouvernement, le budget du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (M.E.D.D. - nouveau nom du ministère de l'environnement !), comme les autres ministères, a été légèrement bouleversé et est étonnamment changeant d'une journée à l'autre.

D'après les dernières nouvelles du M.E.D.D., il semblerait que trois actions puissent, malgré tout, être financées pour l'année 2002 (en plus du secrétariat du PRC) :

- Cartographie des habitats de chasse



Photographie : H. Fourdin

argentée. La partie ventrale est beige clair avec une ligne de démarcation nette. Le museau et le patagium sont de couleur brune. L'observation n'ayant jamais été réalisée dans notre région, des amis chiroptérologues, Vincent Cohez et Emmanuel Fernandez, se dépêchent de passer à la maison avant le relâcher de l'animal. Notre femelle reprend rapidement des forces à raison d'une douzaine d'insectes par soir : 8 vers de farines bien croustillants et 4 teignes de ruches bien juteuses.

Après ce régime grossissant, son poids étant passé à 15 g après une semaine, nous lui avons rendu sa liberté. Souhaitons lui bonne chance où qu'elle aille !

Nadia FOURDIN (hfourdin@free.fr)

potentiels du Petit rhinolophe : poursuite de l'action menée en 2001 sur 28 nouveaux sites,

- Suivi des populations des espèces jugées prioritaires : poursuite des suivis sur les 8 espèces menés depuis 1999,
- Maquette de la plaquette ponts & chauves-souris.

Pour 2003, la dernière année du plan devrait être majoritairement consacrée à la fin du suivi des populations des espèces jugées prioritaires et à l'évaluation des actions menées sur les 5 années.

Une réunion des coordonnateurs régionaux du groupe chiroptères national se tiendra le 30 novembre & 1^{er} décembre prochain pour faire le point sur les actions menées, décider des futures actions pour 2003 et d'ores et déjà programmer les grands objectifs concernant la poursuite du plan.

Mortalité exceptionnelle du Minoptères en 2002

Fin mai 2002, plusieurs dizaines voire centaines de cadavres de Minoptères de Schreibers sont découverts en France dans trois régions différentes (Franche-Comté, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes). La sonnette d'alarme n'est cependant vraiment tirée que début juillet 2002 lorsque l'Espagne et le Portugal font part - via le réseau européen Eurobats - de mortalités exceptionnelles observées dans leurs colonies de minioptères.

A partir de cette période, le groupe chiroptères de la S.F.E.P.M. effectue une enquête rapide auprès des coordonnateurs régionaux et des associations partenaires pour constater une absence quasi-totale de la reproduction de l'espèce dans de nombreux sites.

Cet article vous présente un résumé d'un dossier de synthèse du phénomène ayant affecté en 2002 les populations de Minoptères de Schreibers du Sud Ouest de l'Europe réalisé par la S.F.E.P.M. début décembre 2002 (dont les coordonnateurs du groupe chiroptères des régions concernées ont été destinataires - cf. page 20).

Description du phénomène

Qu'il s'agisse de colonies mixtes ou monospécifiques, seul le Minoptère de Schreibers est concerné par cette importante mortalité.

Trois pays uniquement semblent concernés : le Portugal, l'Espagne et la France. Pour les pays de l'Est (Bulgarie, Yougoslavie), quelques informations peuvent laisser envisager la possibilité du phénomène mais un manque de suivi précis ne permet pas de répondre précisément. Seule l'Italie ne semble pas touchée.

Les premiers cadavres sont découverts fin mai en France (le 20 mai en Charente-Maritime) et le phénomène de mortalité est observé durant environ 3 semaines. Pour l'Espagne et le Portugal, les dates de découverte des premiers cadavres sont beaucoup plus tardives : à partir du mi-juin et le phénomène s'étend jusqu'à mi-juillet.

Cette mortalité exceptionnelle touche toutes les catégories d'individus : mâles, femelles et jeunes.

En France, compte-tenu de l'apparition précoce du phénomène, la mise bas n'a pas encore eu lieu et seuls des cadavres d'adultes sont donc observés. En



Photographie : C. KOENIG.

Espagne et au Portugal, jeunes et adultes sont touchés sans distinction.

Les cadavres découverts correspondent principalement à de la mortalité sous colonie (les cadavres sont découverts sur le sol de la cavité ou encore suspendus au plafond ou contre les murs). Cependant sur certains sites, des cadavres sont ramassés dans un périmètre de plusieurs kilomètres autour de la colonie. Ce phénomène évoque un affaiblissement important des individus et une mort très particulière survenant en pleine l'activité de chasse des chauves-souris.

La reproduction des populations de Minoptères de Schreibers du sud de l'Europe est très significativement affectée cette année, tout particulièrement en France. Les colonies françaises visitées n'ont aucun ou quasi aucun jeune (à titre d'exemple la Franche-Comté totalise 200 jeunes cette année et seu-



lement une centaine ayant atteint la taille adulte, pour une moyenne de 4 000 à 6 000 les années précédentes). Un avortement massif est constaté dans certaines colonies. D'autre part, l'observation des cadavres permet de confirmer que la mortalité touche également les femelles gestantes.

Seule 3 colonies (Aquitaine, Corse et Languedoc-Roussillon) sur 67 colonies françaises ont donné naissance cette année à des effectifs "normaux" de jeunes. L'absence d'un suivi régulier sur les colonies de mise bas de cette espèce en France (27 sites suivis durant la période de mise bas sur les 67 connus)

Nouvelles des régions

Centre Grand rhinolophe albinos

Lors d'un contrôle de populations dans un site préservé de la Vallée de l'Indre (Palluau-sur-Indre), un Grand rhinolophe, totalement albinos, était observé avec une trentaine d'autres individus. Première fois dans ce site et ... superbe spectacle de la nature !



NDLR : désolé pour la couleur !

Contact : Jean-Emmanuel FRONTERA
La Pinellerie - 36290 AZAY LE FERRON
✉ lesfronteras@wanadoo.fr

Bretagne

Reproduction prouvée de la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

Au cours de l'été 2000, la présence de l'espèce en Bretagne fut établie avec la découverte d'un mâle adulte mort, empêtré dans le grillage anti-pigeons de l'église de Hénon (22). Il aura fallu attendre le mois de juillet 2002 pour obtenir de nouveaux contacts avec l'espèce.

Depuis juin 2002, nous avons engagé une campagne de captures sur les forêts domaniales bretonnes et le 22 juillet, l'aventure «Leisler» va débiter sur celle de Saint-Aubin du Cormier (35). A 22h21, c'est la capture d'une femelle adulte qui ouvre le bal : mesure de l'avant-bras (44 mm). Le 26 juillet, une soirée est programmée sur la forêt domaniale de Liffré proche du massif précédent. En début de soirée, nous assistons à la chasse de trois «Leisler». A minuit, une jeune femelle de l'année est capturée. Les épiphyses sont encore largement transparentes : mesures des avant-bras (44.4 et 44.5 mm). La preuve de reproduction que nous attendions tant était là, entre nos mains (O.Farcy & Y.Le Bris).

Depuis d'autres données de Noctules de Leisler nous sont parvenues de nouveaux secteurs d'Ille et Vilaine, bref nous ne sommes qu'au début de notre relation avec cette noctule.

Contact : Olivier FARCY
✉ chauvesouris.bretagne-vivante@wanadoo.fr

Alsace

Nouvelle colonie de Sérotines communes

Dans le cadre d'un SOS chauves-souris, une nouvelle colonie de Sérotine commune, d'environ 50 individus (adultes & jeunes), vient d'être découverte le 12 août 2002 installée dans les combles d'une habitation à Diemeringen, Alsace Bossue. Un aménagement des combles est en projet pour permettre au locataire de les utiliser comme atelier artistique. A suivre...

A quelques kilomètres en Moselle, une colonie d'une centaine de Sérotines communes est connue dans l'église de Rahling.

Contact : Loïc DUCHAMP
✉ l.duchamp@free.fr

Nouvelles du Lyssavirus

En France, 2 cas de plus portant le total à 14 depuis 1989 !

En France, 2 sérotines communes de plus ont été découvertes porteuses de Lyssavirus à la fin de l'été (qui semble être la saison où l'on découvre le plus de cas), alors que le début de l'année n'avait pas apporté de nouveaux cas positifs. Le nombre de chauves-souris adressées pour recherche de rage continue d'augmenter : il est passé de 22 envois en 99-2000 à 52 en 2000-2001 et 181 en 2001-2002.

Le 22 août, une Sérotine commune, volant de jour, est récupérée par un vétérinaire (Guéret - Creuse) qui lui trouve un comportement anormal. Apporté au Laboratoire départemental de la Creuse, le cadavre arrive à l'AFSSA de Nancy le vendredi 23. Le lundi 26, un diagnostic positif de rage est posé. A partir de cette analyse et en raison de la présence d'une colonie de Sérotines communes dans le grenier du vétérinaire, une étude épidémiologique a été lancée par l'AFSSA de Nancy avec l'accord des ministères de l'agriculture et de l'environnement et l'appui de P. LINA, C. HARBUSCH, M. BARATAUD, P. GOR-SIC et T. NORE. *A suivre ...*

Puis, le 9 septembre, suite à la récupération d'une Sérotine commune émettant des cris stridents au sol depuis plusieurs jours à Lurcy-Levis (Allier), le diagnostic positif de rage a été porté par l'AFSSA de Nancy.

En Suisse, 1 nouveau cas portant à 3 depuis 1950

Le 2 septembre, un Murin de Daubenton a été trouvé sur le quai Général-Guisan à Genève (Suisse). Après des analyses, cet individu était diagnostiqué positif concernant la rage. C'est le troisième cas découvert en Suisse depuis 1950 et toujours sur la même espèce (Murin de Daubenton).

Lors des typages réalisés sur les deux premiers cas suisses, le Lyssavirus concerné était de génotype 6 (EBL2) alors qu'en France, toutes les études de typage ont toujours trouvé le génotype 5 (EBL1) et toujours sur la Sérotine commune ! *A suivre ...*

Enfin, en Grande-Bretagne ...

Le 11 septembre, un Murin de Daubenton, trouvé dans le nord du Lancashire et récupéré dans un centre de soins, a été déclaré positif au diagnostic de la rage.

Ce nouveau cas de «rage apparentée» n'entraîne pas les foudres médiatiques auxquelles on aurait pu s'attendre, compte-tenu de la sévérité voire de la «déméure» parfois des Anglais en matière de contrôle sanitaire de la rage (mesures de quarantaine, tunnel sous la Manche équipé de détecteurs d'animaux errants...). *A suivre ...*

(synthèse réalisée d'après les informations de Virginie BRUYÈRE - AFSSA Nancy).

Bilan français de synthèse

	Mortalité exceptionnelle observée	Reproduction nulle ou quasiment nulle	Désertion totale de la colonie	Situation prioritaire normale	Suivi insuffisant
Aquitaine	2	2	2	1	1
Bourgogne	-	-	-	-	-
Corse				1	2
Franche-Comté	4	2			1
Languedoc-Roussillon	3			1	5
Limousin		2			
Midi-Pyrénées		3			17
Poitou-Charentes	1		1		1
Provence-Alpes-Côte d'Azur					4
Rhône-Alpes		2			9
TOTAL	10	11	3	3	40

ne permet pas d'affirmer les mêmes constats (mortalité importante, absence de naissances, etc ...) qu'en Espagne ou au Portugal.

Cette année, les sites connus habituellement fréquentés par le *Minioptère de Schreibers* en reproduction tendent à être désertés. Des effectifs plus nombreux sont par contre observés dans des sites connus pour accueillir les animaux en période de transit. Il est probable que l'absence des jeunes ne justifie plus le regroupement des femelles adultes en colonie dans des sites adaptés à la mise bas et à l'élevage des jeunes.

Discussions

Compte-tenu des caractéristiques biologiques et comportementales des *Minioptères de Schreibers* et des observations précédentes, plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer le phénomène :

Conditions météorologiques

De mauvaises conditions météorologiques peuvent avoir un impact direct sur la survie des chiroptères ainsi que sur leur reproduction ou indirect en affectant leurs proies. Le Minioptère de Schreibers a un régime très spécialisé : les Lépidoptères constituent plus de 80% de son régime alimentaire.

Cependant sur les régions considérées par le phénomène en France et au Portugal, aucune des caractéristiques analysées (température, pluviométrie, pullulations des Lépidoptères) n'a été anormale par rapport aux années précédentes. Pour la température et hygrométrie, aucun phénomène significativement anormal n'a pu être mis en évidence ni pour l'hiver 2001-2002, ni pour le printemps 2002. D'autre part, les services sanitaires de l'Office National des Forêts, qui effectuent un suivi régulier des pullulations de Lépidoptères nocturnes, ont été contactés. Une baisse des populations est enregistrée depuis plus de 3 ans, mais n'est pas du tout

spécifique à l'année 2002.

Produits phytosanitaires

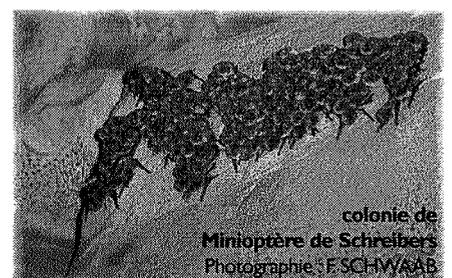
Les produits phytosanitaires épandus peuvent avoir un impact direct sur la survie des chauves-souris (contamination par frottement, léchage...), d'autant plus important que le Minioptère de Schreibers est une espèce grégaire (les individus se rassemblent en essaims denses - pouvant atteindre plusieurs milliers d'individus - notamment lors de la période de mise bas et de l'élevage).

Une contamination indirecte par le biais des insectes consommés est également possible. Cependant il paraît relativement improbable que des produits phytosanitaires aient un impact aussi ciblé et parallèlement étendu sur une zone aussi vaste. D'autant plus qu'un inventaire du contexte agricole environnant chacune des colonies françaises considérées souligne une très grande diversité : zones non cultivées, vignobles, vergers, céréaliculture intensive ...

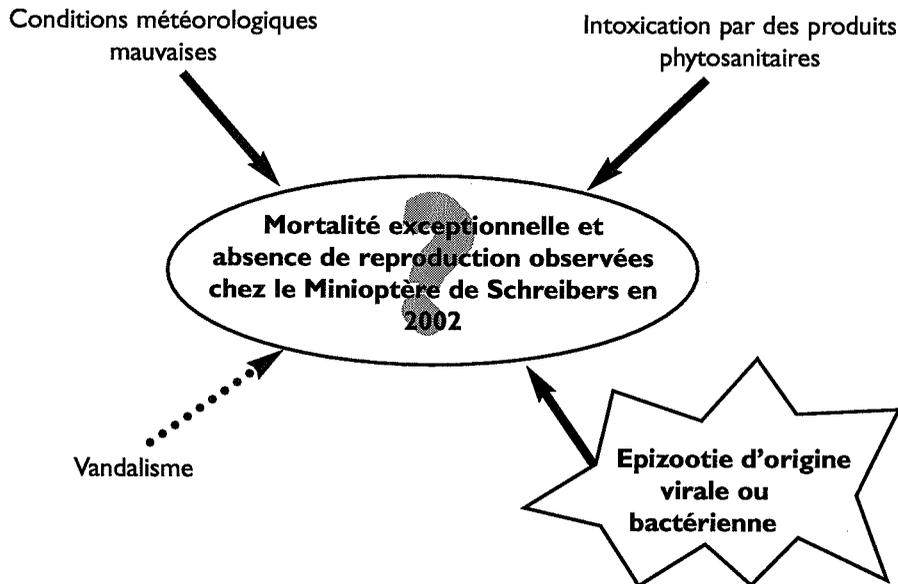
En France, les Services de la Protection des Végétaux évoquent cependant le fait que certaines molécules actives se retrouvent dans des produits ayant des orientations très différentes. En Espagne, une analyse toxicologique a été réalisée sur 3 individus (mais collectés seulement en septembre). Les résultats sont négatifs.

Dérangement et vandalisme

Le dérangement et/ou le vandalisme peuvent amener à la destruction de milliers d'individus simultanément et conduire en période de mise bas à des avortements tardifs des femelles ou à un envol brutal des adultes entraînant la



colonie de *Minioptère de Schreibers*
Photographie : F. SCHMYAAB



chute au sol des jeunes encore non volants. Le vandalisme et le dérangement ne peuvent cependant être une explication à part entière au phénomène constaté et ne peuvent être mis en cause que sur des évènements très ponctuels.

Une épizootie spécifique

Une épizootie est une maladie contagieuse frappant simultanément un grand nombre d'animaux d'espèce identique ou différente. Elle peut être d'origine virale ou bactérienne.

L'épidémie pourrait donc s'être déclarée en France à la fin du mois de mai et se serait propagée du sud de la France à l'Espagne et au Portugal en un mois. Elle n'aurait atteint que le Minioptère de Schreibers en touchant indifféremment adultes (mâles et femelles) et jeunes.

Le virus de la rage a été testé dans les trois pays concernés (les analyses des cadavres français récoltés ont été réalisées par l'Agence Française de Santé et de Sécurité des Aliments (A.F.S.S.A) de Nancy.). Tous les résultats sont négatifs.

Des analyses bactériologiques ont été réalisées sur des juvéniles au Portugal et des adultes en Espagne. Les résultats sont négatifs. Cependant compte-tenu des contraintes de collecte des cadavres pour une analyse bactériologique (les cadavres doivent avoir normalement moins de 24 heures), ces résultats sont à nuancer.

Une réunion exceptionnelle rassemblant les différents membres de l'U.I.C.N. ainsi qu'un ou plusieurs représentants des 3 pays concernés s'est déroulée le 29 août 2003 au Havre lors du IX^{ème} Symposium Européen sur la Recherche sur les Chauves-souris. Au cours de celle-ci, la cause épizootique a

été identifiée comme la plus probable compte-tenu des caractéristiques du phénomène observé.

A ce jour, nous disposons en France de 15 cadavres d'adultes collectés depuis début janvier 2002 (cf. Annexe 1 - seulement 5 depuis le phénomène en mai - 1 en Auvergne, 2 en Franche-Comté, 2 en Languedoc-Roussillon - les deux derniers n'ont pas été encore envoyés à l'AFSSA pour analyse). Une collaboration avec le Dr REVELLI (vétérinaire du Parc national des Cévennes) et le Dr LENA (laboratoire des Rétrovirus et de la Pathologie Comparée - INRA Lyon) permet actuellement de mettre en place un protocole d'analyses de ces cadavres. L'aide du réseau SAGIR, des laboratoires INRA, école vétérinaire et l'Institut Pasteur de Lyon pour ces examens est aussi envisagé.

Enfin, la S.F.E.P.M. travaille sur cette problématique de mortalité en coopération avec les autres chiroptérologues espagnols et portugais dans le cadre d'Eurobats. Et, le 12 novembre dernier, une réunion s'est tenue au Ministère Espagnol de l'Environnement sur le sujet de cette mortalité exceptionnelle. Des premiers résultats d'analyses de virus ont été présentés par Juan E. ECHEVARRIA (servicio de Microbiologia Diagnostica Centro Nacional de Microbiologia" à l'Instituto de Salud Carlos III). Sur les virus recherchés (Lyssaviridae, Parvoviridae, Picornaviridae, Parainfluenzaviridae, Coronavirus, Adenovirus), une famille de virus (Herpesviridae) a été trouvée d'une manière significative dans les poumons des minioptères analysés (10 cadavres sur 12) sans, pour l'instant,

Nouvelles des régions

Provence-Alpes-Côte d'Azur Rhino en crau !

C'est l'histoire d'un Grand rhinolophe qui chasse tranquillement en suivant le canal de Centre Crau, qui passe au dessus du pont de la RN 568 Arles-Fos, et PAF !



Ce cadavre a été retrouvé exactement au croisement canal/route, le 8 août 2002 (avant-bras de 55 mm, et forme de la selle typique du Grand rhinolophe).

Contact : Yoan BRAUD

Espaces Naturels de Provence (Mission Vaucluse)
ceep.84@wanadoo.com



extrait de la Folie des animaux par la Noctule déchaînée ©
Mokse 7, 1999, Bats.

Toujours des histoires de Paf !

Actuellement en Provence, les collisions automobiles avérées concernent les espèces suivantes :

sur Départementale ; Oreillard des Alpes à Ristoias, Murin de Capaccini à Signes et Pipistrelle de Kuhl à Roquebrussane

sur Nationale ; Oreillard gris à Lambesc et Grand Rhinolophe à St Martin de Crau

sur Autoroute ; Sérotine commune à Roquebrune sur Argens

On fait dans la diversité en Provence !

Contact : Groupe Chiroptères de Provence

11 rue des Muraires 84400 APT
tanguy-gcp@wanadoo.fr

Pays de la Loire

Toujours de la nathusius baladeuse !

Durant la période estivale 2002, une Pipistrelle de Nathusius a été récupérée à Machecoul (Loire-Atlantique) après un périple de 1400 km en provenance de Besskow (Allemagne - proche de la frontière polonaise). L'individu avait été bagué le 1^{er} juillet 2000. C'est la 2^{ème} donnée de reprise de Pipistrelle de Nathusius baguée pour ce département.

Contact : Didier MONTFORT

36, rue Jean Gouray, Grenongle
44160 SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE
ecosys@ouest-amenagement.fr

Nouvelles des régions

Auvergne

Une nouvelle espèce pour la région Auvergne et quatre nouvelles pour le département de la Haute-Loire !!



Du 8 au 13 juillet 2002, l'association Chauve-Souris Auvergne (CSA) organisait un stage de prospection estival en Haute-Loire dans le secteur du Puy-en-Velay (63 communes prospectées). Entre 15 et 18 participants ont pris part à ce séjour qui a permis de faire de nombreuses découvertes.

Au total, 18 espèces sur les 25 connues en Auvergne ont été observées. Une 2^{ème} colonie pour le département de la Haute-Loire de Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) a été découverte. Ceci porte à 7 le nombre de colonies pour cette espèce en Auvergne. On notera également les premières colonies connues pour le département de Grand murin (*Myotis myotis*) et de Barbastelle (*Barbastella barbastellus*). La présence estivale du Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) dans ce département est également confirmée, ce qui est une bonne nouvelle au vu du statut de conservation difficile de l'espèce en Auvergne.

Mais ce qui restera de ce stage c'est surtout la découverte de 4 nouvelles espèces pour le département de la Haute-Loire, dont une est également une découverte pour la région Auvergne :

- Le Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*) a été contacté à 3 reprises. C'est la 25^{ème} espèce connue en Auvergne.
- Le Murin de Brandt (*Myotis brandti*) a été capturé une fois. Il s'agit de la 3^{ème} observation de cette espèce en Auvergne et de la 1^{ère} en Haute-Loire, les autres données provenant du Puy-de-Dôme (cf. EDC 2 : 7).
- La Sérotine de Nilsson (*Eptesicus nilsoni*) a été enregistrée au détecteur d'ultrasons sur un lac d'altitude. Cette espèce est maintenant connue dans 3 des départements auvergnats (Allier, Haute-Loire, Puy-de-Dôme).
- La Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*) a été contactée une fois au détecteur. Cette donnée constitue la 2^{ème} en Auvergne après celle obtenue lors du stage d'initiation au détecteur d'ultrasons organisé en forêt de Tronçais en mai et encadré par M. Barataud.

Au final, un stage très sympathique permettant des découvertes très intéressantes au niveau régional, ce qui prouve l'intérêt de ce genre de séjour où se mélangent convivialité et travail scientifique. Mais tout ceci n'aurait pu être possible sans la participation des bénévoles de Chauve-Souris Auvergne aussi bien au stage en lui-même que pendant sa préparation (cartographie, logement, ...). Qu'ils soient tous ici remerciés.

Contact : Matthieu BERNARD
CSA - ✉ bernard.n@club-internet.fr

Dernière Minute ! 26^{ème} espèce en Auvergne découverte durant l'été 2002 (E. BOITIER, comm. pers.). Note à suivre dans un prochain Arvicola ...

déterminer le type exact concerné. Cette famille comprend plus de 50 virus isolés dont 6 infectent seulement l'homme. Cette famille de virus peut être présente sur des individus sans entraîner la mort («porteur sain»).

Maintenant, il reste à connaître pour le cas du Miniophtère de Schreibers si cette famille de virus peut être la cause de cette mortalité exceptionnelle. Les analyses vont très probablement se poursuivre dans les semaines à venir sur les individus espagnols, portugais et français.

Le phénomène s'avère très complexe mais les constatations sont alarmantes : la mortalité a touché jeunes et adultes sans distinction. L'Institut de la Conservation de la Nature du Portugal souligne que le sud de l'Europe a perdu en quelques semaines une proportion non négligeable des populations de cette espèce (près de 10 000 individus).

Quelles seront les incidences sur les populations hivernales de cette espèce et sur l'état des populations au printemps prochain en 2003 ?

Nous ne le savons pas pour l'instant. Pour exemple, en Corse, le suivi hivernal 2002 a permis de constater une baisse de fréquentation sur quelques

colonies (par exemple, seulement 700 Miniophtères de Schreibers ont été observés en 2002 dans une cavité d'Omessa alors que depuis le début du suivi en 1986, près de 4000 individus fréquentaient chaque année le site).

Dans le cadre des actions du Plan national de Restauration des Chiroptères, un suivi hivernal est mené depuis 1999 sur 25 sites français. Le suivi hivernal 2003 permettra peut être de répondre à cette interrogation.

D'autre part, comme à l'instar de l'Espagne et du Portugal, la mise en place d'un suivi précis des colonies de mise bas en France à partir de mai 2003 permettrait d'obtenir une vision globale de la reproduction de l'espèce et d'être prêt à constater un éventuel nouveau phénomène. Ce suivi permettrait aussi de pouvoir récupérer, en cas de problèmes, des individus pour analyses toxicologiques, bactériologiques ou virales.

Espérons que les conséquences ne seront pas dramatiques et que le phénomène ne se reproduira pas en 2003.
Dossier à suivre ...

Mélanie NÉMOZ & Sébastien Y. ROUÉ
Contact : nemoz@toulouse.inra.fr



Mission Chiroptères Grand Sud

A la suite des II^{èmes} Rencontres Chiroptères Grand Sud, un questionnaire avait été soumis à la cinquantaine de participants. En voici simplement une brève synthèse des appréciations et des souhaits de 19 personnes l'ayant retourné. Merci à elles !

- * La majorité d'entre vous estime que pour le moment il est nécessaire de maintenir une rencontre par an afin de faciliter les échanges inter régionaux et de maintenir une cohésion "Grand Sud". Compte-tenu des obligations de chacun, la formule du samedi midi au dimanche midi est conservée, mais libre à chacun de prolonger la discussion le dimanche après-midi.
- * Quant aux interventions, il semble que les tables rondes mériteraient d'être davantage structurées et qu'un "meneur de jeu" anime le débat afin de conclure par la prise d'une décision.
- * Deux propositions d'intervention ont été faites pour les prochaines fois : traiter de cas concrets de protection et éventuellement organiser une rencontre avec les propriétaires, les élus.../ atelier technique : méthodes utilisées dans certaines régions pour les comptages, les suivis, la capture etc.
- * Enfin la sortie terrain semble à conserver, mais peut-être sous une autre forme, l'écoute au détecteur manquant de convivialité et requérant du matériel et des connaissances solides.
- * D'une manière générale, ces II^{èmes} Rencontres ont été très appréciées, les chiroptérologues se plaisent à s'y retrouver et partager leurs expériences et points de vue. Il est dommage cependant que la prise de décisions concrètes manque un peu...

Sauf contre-ordre et sur proposition d'Alain Bertrand, les prochaines devraient avoir lieu en Ariège, au laboratoire d'écologie souterraine du CNRS de Moulis en automne 2003.

Contact : Mélanie NÉMOZ - Chargée de mission Chiroptères Grand Sud
S.F.E.P.M. - c/o IRGM - BP 27 31326 CASTANET-TOLOSAN Cedex
☎ 05.61.73.26.72 - ✉ nemoz@toulouse.inra.fr

Tristes mines & Chauves-souris

Tout d'abord, un peu d'histoire

Dès 1991, un programme de mise en sécurité des anciens souterrains artificiels (plus particulièrement les mines orphelines) est mis en place dans quelques régions par les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). Un recensement national est engagé avec l'aide du B.R.G.M. (Bureau de Recherche Géologique Minier). A cette époque, les DRIREs contactées avaient rassuré les associations spécialisées dans le domaine des chauves-souris en spécifiant que «*la faune serait prise en compte*».

De 1992 à 1995, les inventaires aboutissent selon les régions à un programme de fermeture pour des raisons de sécurité sur les anciennes mines orphelines qui sont du domaine de la responsabilité de l'Etat. Les différentes techniques envisagées étaient d'une part l'effondrement des entrées avec remblais (ou dynamitage) et d'autre part la mise en place de bouchons de béton (épaisseur de 1,50 m). Elles émanaient de la DIE 200 (instruction de type circulaire du Ministère de l'Industrie avec la collaboration du B.R.G.M.). Ce programme n'intégrait pas généralement la prise en compte des chauves-souris ou alors à de rares exceptions en réservant des passages (30 x 20 cm) dans des bouchons béton.

Des avancées et des reculées !

En 1997 et 1998, des avancées avaient eu lieu en Bretagne et Limousin permettant la mise en sécurité et le suivi des populations sur quelques sites miniers. Puis, en 1998, en Auvergne et en Franche-Comté, différents projets menaçant d'anciennes mines avaient engendré de nombreux courriers et interventions de membres du groupe chiroptères. Tout cette «montée au créneau», notamment auprès du Ministère de l'Environnement, avait permis une prise de conscience et quelques timides progrès notamment au niveau des régions en attendant une refonte de la DIE 200 indispensable à une prise en compte de la faune dans ces projets de mise en sécurité. Puis en fin d'année 2001 et surtout en 2002, les DRIREs sont reparties de plus belle sur le front de la mise en sécurité en revenant souvent en arrière sur leurs avis et leurs positions délivrées durant les années 1999 à 2000. Dans le même temps (24 septembre 2001), un groupement d'intérêt public, **Géoderis** (rassemblant Inéris et BRGM) est créé pour travailler spécifiquement sur ce sujet expliquant peut être ce regain d'activité !

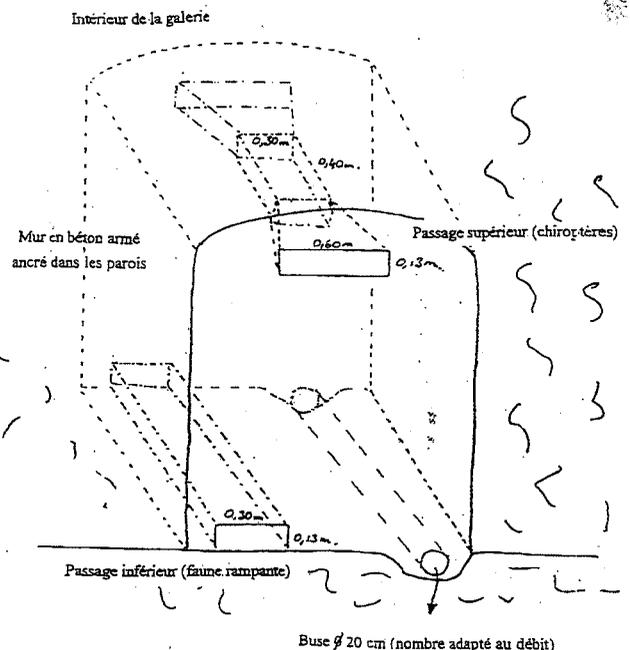
Voici un bref aperçu de l'état actuel dans quelques régions et au niveau national.

AUVERGNE

Après des mises en sécurité difficiles dans cette région, des travaux intégrant les chiroptères ont été menés en septembre et octobre 2002 sur des galeries d'anciennes mines vers Massiac (15). En collaboration avec la DIREN et la DRIRE, le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne a passé des conventions avec les propriétaires permettant ainsi que 7 galeries soient équipés d'ouverture de 50 cm x 59 cm avec des barreaux horizontaux (selon le type proposé par les nouvelles recommandations du Ministère de l'Industrie - cf. schéma I - mais contestées par le groupe chiroptères en raison de l'augmentation possible de la température dans ces sites). La DRIRE prend tout la partie "travaux de mise en sécurité" à sa charge et la DIREN la partie liée à l'effarouchement, l'encadrement des travaux et le suivi scientifique. Six galeries seront munies d'un barreau amovible. Malheureusement, le site majeur (hibernation d'environ 100 Grands rhinolophes et surtout représentant 80% des chauves-souris en période hivernale) sera équipé d'une ouverture avec barreaux fixes (probablement lié à la grandeur de la galerie !).

Schéma I

Projet d'ouvrage type DRIRE intégrant la faune



BRETAGNE

Dans cette région, le Groupe Mammalogique Breton (GMB) avait obtenu à 2 reprises des progrès significatifs. Après le classement par Arrêté de Protection de Biotope (APB) de la mine de Kerdevot en 1998 et de la mine de Locmaria en 1999 (et mises en sécurité avec des grilles ouvrables), le GMB avait obtenu depuis l'autorisation (via le Préfet du Finistère) de suivre ces deux sites (dont l'un fait partie des sites suivis dans

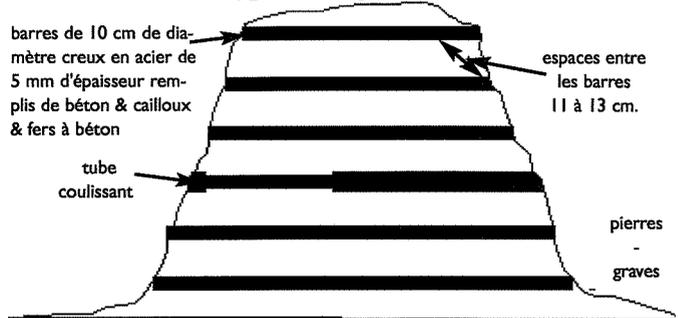
le cadre du Plan de Restauration des Chiroptères !). Et puis suite à un courrier du 23 avril 2002 du BRGM au Préfet qui note la dangerosité du site (*sans aucune expertise !*), le GMB a reçu un courrier le 21 mai retirant les autorisations aux naturalistes de pénétrer dans ces mines. *Cerise sur le gâteau*, lors de ses propositions de mise en sécurité de ces sites, le BRGM propose la mise en place d'un mur en béton ou d'une grille, mais fixe et devant la grille actuelle. *Mais où allons nous ?*

FRANCHE-COMTÉ

Dans les Vosges Saônoises (70), une ancienne mine, classée en APB, doit être mise en sécurité depuis 1999. Après une réunion en mars 2000, il avait été convenu que deux galeries horizontales (d'une longueur de 15-20 m) seraient équipées de grilles avec barre coulissante (cf. schéma 2) sous réserve de la mise en place de conventions avec les propriétaires concernés (projet de convention - cf. encadré 3). alors qu'un puits serait équipé d'une grille fixe. Et puis en octobre 2001, la DRIRE revient sur son avis donné en n'autorisant pas la possibilité de visiter une des galeries (site trop dangereux). En mai 2002, une nouvelle réunion se tient en préfecture de la Haute-Saône aboutissant à une situation de blocage. En effet, la CPEPESC et la DIREN demandent l'accès aux deux sites pour permettre le suivi des populations ou alors, il faut mieux mettre le tout en grilles fixes. La DRIRE maintenant sa position, le Préfet devait donc prendre la décision de mettre en place des grilles fixes. Depuis pas de nouvelles ... *Peut être une nouvelle réunion en juillet 2004 !*

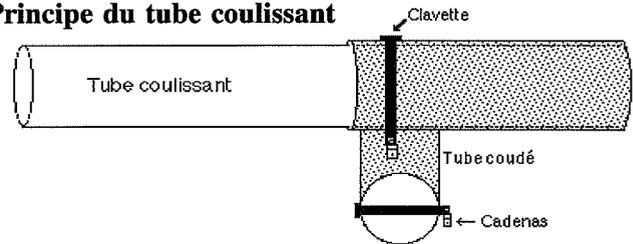
schéma 2 - SYSTEME OUVRABLE

Schéma-type d'une grille à chauves-souris



l'entourage de cette grille doit être prise dans le béton pour éviter tout descellement

Principe du tube coulissant



Encadré 3 - Projet de CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE GESTION DE L'OUVRAGE MINIER

Entre la Commission de Protection des Eaux, représentée par Monsieur Michel LASSUS, président, et, propriétaire(s) des terrains accueillant les entrées des 2 galeries de la mine de Servanceuil (Commune de Servance - 70).

Elle stipule :

Article 1er - Objet de la Convention

La convention a pour objet :

- la mise à disposition, les conditions de mise à disposition et l'engagement des parties.

Article 2 - Désignation du bien mis à disposition

La convention concerne les entrées et galeries du site minier de Servanceuil, propriété de, aux références cadastrales suivantes (section - parcelle(s))

Dans le cadre des travaux de mise en sécurité menés par l'Etat, les galeries, situées sur les parcelles ci-dessus, seront équipées de grilles à barreaux horizontaux selon le modèle technique en annexe 1 permettant ainsi le passage des chiroptères et la pénétration des naturalistes dûment mandatés pour effectuer le suivi des populations. Toutefois, ces dispositifs sont non conformes aux prescriptions à la DIE 200 du 6 août 1991 susmentionnée.

Article 3 - Modalités de mise à disposition

M., propriétaires de la parcelle n°xx, sur laquelle sont localisées les galeries de l'ouvrage minier de Servanceuil, confie à la Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté, qui accepte la gestion de ces galeries.

Article 3.1 - Durée de la mise à disposition

La mise à disposition est établie pour une durée de dix ans renouvelable par tacite reconduction par période de 5 ans.

Si l'une des parties entend dénoncer la convention, elle devra en informer son co-contractant au plus tard 2 ans avant l'arrivée de son terme ainsi que la Préfecture de la Haute-Saône (Service Environnement - BP 70005 VESOUL). Faute de quoi, la convention sera automatiquement renouvelée.

Article 3.2 - Engagements des parties

Article 3.2.1 - Engagement du propriétaire

Le propriétaire s'engage à confier, sans contrepartie financière, la gestion des deux galeries de la mine de Servanceuil à la Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté, dès signature de la présente convention. Il approuve le programme de gestion défini à l'art. 3.2.2 dont la Commission de Protection des Eaux assurera l'exécution en application de la convention.

Afin de permettre la gestion du site minier, le propriétaire de la parcelle sur laquelle sont localisées les galeries, autorise les membres de la Commission de Protection des Eaux, munies de l'autorisation annuelle délivrée par le Préfet, pendant toute la durée d'application de la convention, à accéder aux ouvrages situés sur sa propriété privée. Le propriétaire conserve la pleine jouissance du dessus de sa propriété.

Article 3.2.2 - Engagement de la Commission de Protection des Eaux

La Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté s'engage, pendant toute la durée d'application de la présente convention, à gérer les galeries de la mine conformément au programme intégrant les points suivants :

1. La gestion de l'accès au site avec pour objectifs : sécuriser - préserver le patrimoine.

Ceci implique l'entretien et le contrôle des équipements (peinture, remplacement du cadenas, vérification de la fermeture par surveillance) mis en place lors de la mise en sécurité des ouvrages.

2. La gestion des patrimoines avec pour objectif : la connaissance et le suivi du site.

Les galeries accessibles feront l'objet d'un suivi scientifique avec une fréquence maximale d'une visite par an maximum (suivi biologique). Ce suivi sera assuré par les chargés de missions de l'association assurés pour exercer ces actions et dûment mandatés par le Préfet de la Haute-Saône (autorisation annuelle de pénétration dans le cadre de l'arrêté n° 2D/4B/1/89 n°2299). Chaque visite fera l'objet d'un compte-rendu dans le cadre des bilans annuels de suivi des arrêtés de protection de biotope du département de la Haute-Saône.

Article 4 - Résiliation de la convention

La présente convention est résiliée dans les deux cas suivants (lors de la vente de la parcelle sur laquelle les galeries sont situées ou en cas de manquement par l'une des parties des obligations mises à sa charge par la convention).

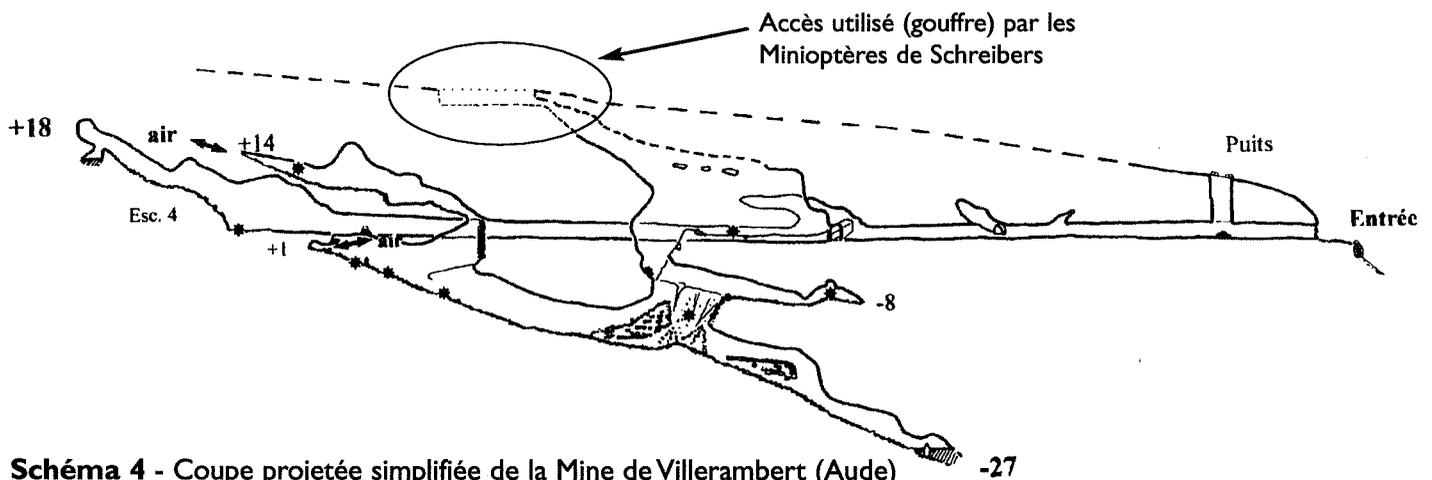


Schéma 4 - Coupe projetée simplifiée de la Mine de Villerambert (Aude)

C.D.S.AUDE (C. Bès - M. Guérard) - E.N.E. 1999

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Depuis 1999, la mise en sécurité de la concession minière de Villerambert (11) est en cours. En effet, ce site a la particularité d'accueillir notamment une colonie estivale de Minoptère de Schreibers. Or, cette espèce n'accepte pas les grilles à l'entrée des sites. Un rapport réalisé par Espace Nature Environnement (ENE) en juillet 1999 préconisait la mise en place d'un périmètre grillagé sur l'accès. Et, le 17 octobre dernier, la DRIRE a annoncé que la mise en sécurité de la dernière galerie du site serait faite selon un procédé (passage de 0.56 * 0.50 m avec 2 barreaux armés) dès que les crédits seraient débloqués car le dossier avait assez trainé ! ENE, avec l'appui de la DIREN, devrait réaliser un dossier d'Arrêté de Protection de Biotope pour la fin du mois d'octobre avec la mise en place de conventions de gestion avec les propriétaires et la commune. D'autre part, la SFPEM a adressé un courrier aux deux ministères concernés (Ecologie & Industrie) pour les alerter de cette menace.

D'autre part, en avril 2002, la liste des titres miniers délivrés en Languedoc-Roussillon ainsi que le programme des fermetures des 68 concessions valides sont obtenus suite à une réunion « spéciale mine » entre la DRIRE, la DIREN et le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon (GCLR). La collaboration DIREN/GCLR a permis de définir les priorités d'actions pour les expertises (dont certaines concernent des sites de mise bas de Minoptères de Schreibers en supplément de Villerambert).

Enfin, en juillet 2002, un courrier de la DIREN (en concertation avec la DRIRE) a été envoyé à la Directrice de la nature et des paysages soulignant la contradiction entre la réglementation visant à protéger les chauves-souris et celle sur la mise en sécurité des sites miniers. Ce courrier insistait sur la nécessité de construire un cadre réglementaire rendant possible l'octroi de dérogations locales. *Depuis, pas de nouvelles ...*

LIMOUSIN

En limite de la région limousine (Corrèze et Dordogne), une ancienne mine doit être fermée conformément à l'arrêt de l'exploitation. Après négociation avec l'exploitant, une pose de grilles est envisagée sur deux galeries. En accord avec la DRIRE, Limousin Nature Environnement passe une convention avec les propriétaires. Tout le monde semble d'accord et tout s'engage bien. Et puis, la DRIRE revient sur son accord début d'année 2002 et propose la pose de buses avec réservation pour les chiroptères (sans possibilité de visites). Depuis, *black-out ...*

MIDI-PYRÉNÉES

Tout d'abord, le mauvais avec la mise en sécurité d'un ancien site minier dans le Lot sans qu'aucune expertise chiroptères ne soit réalisée préalablement. Le site a été fermé d'une manière définitive sans réservation pour les chauves-souris au printemps 2002. Dommage pour les chiroptères ...

A la suite de ce malheureux exemple, la DRIRE, la DIREN et le Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées (GCMP) ont chargé au printemps 2002 la mission Chiroptères Grand Sud de la SFPEM de faire le lien entre ces trois structures et de coordonner les travaux d'investigation dès lors qu'un projet de fermeture est programmé. Et cela semble marcher ... 2 expertises ont déjà été réalisées pour le compte de la société MétalEurop (Ariège et Hautes-Pyrénées). Tout se complique pourtant lorsqu'il s'agit de mines orphelines ... Il en est ainsi pour un site en Aveyron. La mise en sécurité concerne 2 puits de mines dont l'un accueille 30 à 40 Grands rhinolophes (en période estivale). Les recommandations du GCMP étaient de mettre en place une grille fixe (permettant de préserver ce site). La DRIRE refuse et se défend en arguant la dangerosité du site, du coût inenvisageable de tels travaux et du fait que ce serait alors à la DIREN ou au GCMP d'en endosser la responsabilité financière. Le foudroyage est donc imposé jusqu'à une visite dans les puits par l'entreprise et un chiroptérologue-spéléologue du GCMP. Et oh!, surprise, le volume d'un puits (accueillant notamment les Grands rhinolophes) ne correspond pas aux informations de la DRIRE. et donc ne peut pas être foudroyé dans le cadre de l'enveloppe financière. Il

est question d'y installer une grille. Mais l'optimisme retombe vite, car la grille ne rentrant toujours pas dans les crédits DRIRE, c'est une dalle béton qui doit être installée prochainement (en posant préalablement une bâche - pour éviter d'y enfermer les chauves-souris).

Cette collaboration DIREN/mission Chiroptères Grand Sud permet au GCMP d'être présent sur ce délicat dossier Mines (réunions, visites des sites, connaissance des programmes 2003-2004-2005). Mais il est nécessaire de maintenir une pression constante, la DRIRE, qui malgré tout sa bonne volonté, a aussi déclaré qu'ils consultaient les chiroptérologues que parce qu'ils y étaient contraints et que les chauves-souris, eux ...

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

En 1999 et 2000, le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) avait suivi la voie de la consultation (courriers à la DRIRE, réunions) avec des résultats peu satisfaisants (destruction de sites, fermetures définitives sans grilles).

En 2001, la mise en sécurité d'un site minier dans le Var a été l'occasion d'une prise en compte significative des chiroptères. Grâce au Conservatoire des Espaces Naturels de Provence, propriétaire d'une partie du site, la mise en sécurité a été effectuée en préservant 9 galeries de mines avec des grilles à barreaux horizontaux (dont certaines étaient incluses dans des fenêtres de 50 x 50 cm dans des murs béton d'un mètre d'épaisseur - cf. photographie 5 pour ex.). Un succès bref .. car dans le même temps, d'autres projets étaient menés sans l'intégration des chauves-souris.

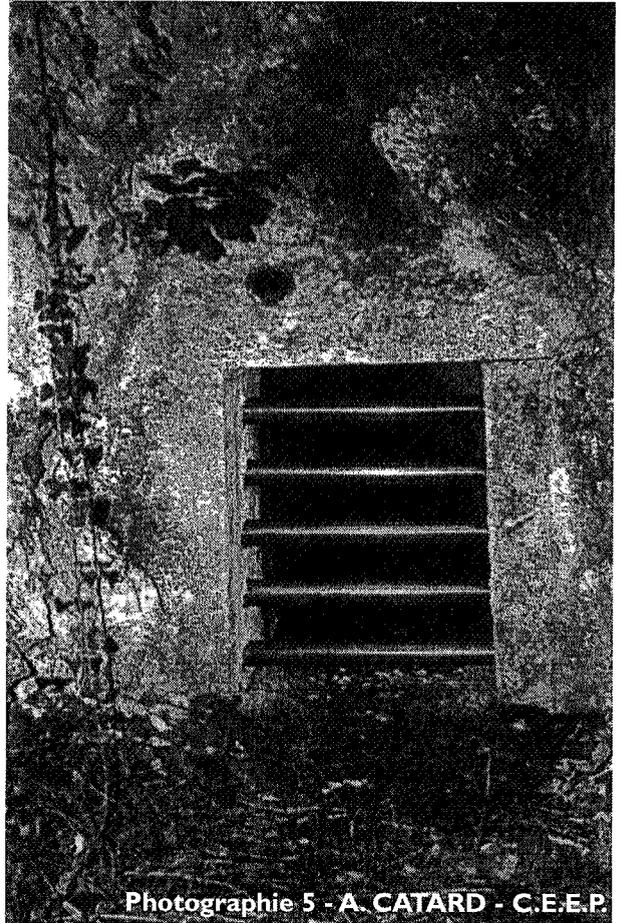
Le GCP se rend compte que le seul consensus n'est pas une solution durable ni complète malheureusement. Il est donc intervenu notamment auprès des Préfets du Var et des Bouches-du-Rhône. Et cela a abouti à la tenue d'une réunion dans le Var en mai 2002 où le secrétaire général est intervenu en faisant part à ses services

Et pendant ce temps là, au Ministère de l'Ecologie !

A la suite de l'envoi d'un projet de circulaire envoyée par le Ministère de l'Industrie en 2000, cette circulaire s'est enlisée dans les arcanes du ministère chargé de l'environnement malgré l'envoi de remarques circonstanciées le 26 février 2001 par le groupe chiroptères SFPEM. En janvier 2002, Nathalie LACOUR (Direction de la nature et des paysages) a repris ce dossier et a organisé une réunion spécifique le 9 avril pour faire le point. En voici les conclusions :

- relecture du projet de circulaire interministérielle en interne «environnement»,
- contact avec le ministère de la Culture,
- proposition au ministère de l'Industrie.

Depuis, suite au durcissement entrevu sur la problématique Villarambert (Languedoc-Roussillon), N. LACOUR a rencontré de manière informelle les représentants de la DARPMI (Direction de l'Action Régionale et de la Petite et Moyenne Industrie - Département Techniques du Sous-Sol) du Ministère de l'Industrie confirmant le durcissement de la position de ce ministère. Une réunion Ministère de l'Industrie/Ministère chargé de l'environnement/experts devrait être organisée en janvier prochain pour essayer de sortir du «flou» actuel.



Photographie 5 - A. CATARD - C.E.E.P.

(DRIRE & DIREN) son mécontentement sur leurs façons de faire (retard de procédure, non prise en compte des lois, etc.). Lors de cette réunion, il a été acté que tous les travaux en cours en 2002 étaient arrêtés et que des expertises systématiques (archéologique, faunistique) seraient menées. Le cas d'un site à Minioptères est en suspens. Toutes les administrations sont prévenues mais attendent pour le moment. *La pente semble favorable mais à suivre ...*

Maintenant il reste à espérer, voire prier dans certains cas, que ce dossier finisse un jour par aboutir à une réelle prise en compte nationale.

D'ici là, bon courage à tous ceux concernés ...

Synthèse réalisée par Sébastien Y. ROUÉ & Mélanie NÉMOZ avec la collaboration des personnes suivantes : Joël BEC, Josselin BOIREAU, Emmanuel COSSON, Marie-Jo DUBOURG-SAVAGE, Jean-Marc HERVIO, Frédéric LEBLANC, Romain LEGRAND, Pascal MÉDARD, Bertrand MELSION et Jean SEON.

Comment identifier les *Plecotus* européens !

par Andreas KIEFER, Mainz & Otto von HELVERSEN, Erlangen

(traduction effectuée par Marie-Jo Dubourg-Savage)

Introduction

Actuellement il a été démontré qu'en Europe (EDC 5 : 2 & 11), il n'existait pas seulement deux mais quatre espèces d'oreillard. C'est ainsi que l'Oreillard des Balkans, décrit à l'origine comme une sous-espèce de l'Oreillard gris, est maintenant considéré comme une espèce à part entière : *Plecotus kolombatovici*. De plus une quatrième espèce, nouvelle pour la science, *Plecotus alpinus*, a été décrite dans l'arc alpin, mais a aussi été trouvée dans les Pyrénées. Les 4 espèces se différencient sans équivoque grâce aux séquences d'ADN et à des critères crâniens.

Il est maintenant d'un grand intérêt de vérifier à quelle espèce appartiennent les oreillards, surtout ceux des populations du sud de l'Europe. Mais avec les critères publiés jusqu'à présent, il n'est pas toujours possible d'identifier formellement tous les individus vivants, en particulier dans les massifs alpins et les Balkans. Il est donc nécessaire de fournir aux chiroptérologues un outil pour la détermination des individus vivants. Dans tous les cas, les animaux doivent être examinés en détail et il faut, si possible, tenir compte de tous les critères à la fois. Les femelles sont en général plus grandes que les mâles et les individus rencontrés en altitude sont plus grands que leurs congénères des vallées. Les caractères mentionnés ici, surtout la coloration du pelage et de la face, ne s'appliquent qu'aux spécimens adultes. Dans la plupart des cas, les juvéniles et les immatures sont plus foncés que les adultes et souvent difficiles à différencier. Chez les individus plus âgés, la couleur de la face, en particulier, est toujours plus claire.

Cet outil d'identification n'est pas une clef de détermination (pas encore) et votre collaboration nous est utile pour vérifier l'opportunité des caractéristiques et des mesures mentionnées. Faites-nous savoir si elles peuvent vous servir sur le terrain ou non.

Contact :

Marie-Jo DUBOURG-SAVAGE

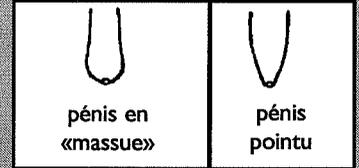
✉ mjo.ds@club-internet.fr

Ces traductions sont généralement uniquement le reflet de la rédaction initiale de(s) l'auteur(s) et n'expriment en aucune façon le point de vue de la Société.



Essai de clef d'identification des *Plecotus* européens (KIEFER & von HELVERSEN, comm. pers.)

- a) Longueur du pouce < 6,5 mm ; pieds petits, poils courts et appliqués → b
 Longueur du pouce > 6,5 mm ; pieds grands, à poils très longs → c
- b) Longueur de l'avant-bras : mâles en général < 38 mm, femelles < 39 mm ;
 ● D3 jusqu'à 65 mm ● D5 jusqu'à 52 mm ● Attention, toutes ces mesures des doigts sont faites sans le poignet (au regret en prenant sous le poignet !)
 ● pouce court et droit, griffe courte (< 2 mm)
 ● pelage dorsal brunâtre ● patagium, oreilles et tragus foncés
 ● long museau, petites protubérances au-dessus des yeux
 ● tragus : largeur > 4,5-6 mm, longueur 12-14 mm ● oreille : longueur 30-34 mm
 ● pieds courts (sans griffe) < 7 mm à poils très courts, à peine visibles
 ● tibia > 16 mm ● pénis en massue.
 ↳ *Plecotus kolombatovici*
- Longueur de l'avant-bras : mâles > 38 mm, femelles > 39 mm
 ● D3 > 63 mm ● D5 > 51 mm
 ● pouce court et droit, griffe courte (< 2 mm)
 ● pelage dorsal grisâtre; base du poil foncé à gris ardoisé
 ● patagium, oreilles et tragus foncés, non translucides
 ● museau long, masque sombre autour des yeux, petites protubérances au-dessus des yeux
 ● tragus : largeur > 5,5 mm - longueur 14-16 mm ; sommet arrondi
 ● oreille : longueur 31-41 mm
 ● pieds courts (sans griffe) = 7-8 mm, à poils très courts et à peine visibles
 ● tibia 19-21 mm ● pénis en massue.
 ↳ *Plecotus austriacus*
- c) Longueur de l'avant-bras (+) de 38,5 à 43,5 mm
 ● D3 maximal 64 mm ● D5 maximal 54 mm
 ● pouce long et arqué, griffe longue (> 2 mm - attention à l'usure)
 ● pelage dorsal brun clair ou roussâtre ; pelage ventral plus clair ; patagium translucide ; face, oreilles et tragus couleur chair
 ● museau arrondi et aplati à l'avant ; grandes protubérances au-dessus des yeux (de même diamètre que les yeux) ; glandes paranasales remarquables,
 ● tragus : largeur < 5,5 mm - longueur maximale 15,5 mm, à sommet pointu
 ● oreille : longueur 32-40 mm
 ● pieds grands (sans griffe) > 9 mm - à poils écartés très longs sur la totalité du pied
 ● tibia ≤ 20 mm ● pénis pointu (se rétrécissant à partir du milieu)
 ↳ *Plecotus auritus* (● odeur notable !)
- Longueur de l'avant-bras (+) de 40 à 45 mm
 ● D3 > 65 mm ● D5 > 51 mm
 ● pouce long et arqué (plus grêle que *Plecotus auritus*), à griffe longue, courbée (> 2 mm - attention à l'usure)
 ● pelage dense à poils longs, pelage dorsal gris à poils tricolores (noir-gris-à pointe foncée) avec tâche presque blanche derrière les oreilles, pelage ventral presque blanc à base grisâtre ; menton à callosité triangulaire (foncée chez les jeunes pâlisant avec l'âge); patagium foncé mais translucide, oreilles et tragus couleur chair, plus clairs à la base, presque roses
 ● museau long ; protubérances petites à moyennes au-dessus des yeux
 ● tragus : largeur 5-6 mm - longueur 16-19 mm, à sommet arrondi
 ● oreille : longueur 34-38 mm
 ● pieds grands (sans griffe) 8-9 mm - à poils visibles seulement sur les griffes
 ● tibia > 20 mm ● pénis à largeur constante, seulement rétréci au sommet
 ↳ *Plecotus alpinus*



Dessin : E. COSSON - EDC 3 : 9

Les critères de détermination des animaux vivants ont été testés avec la collaboration de Guido Reiter et Maria Jerebek en Autriche, Adriano Martinoli et Damiano Preatoni en Italie, Marie-Jo Dubourg-Savage et David Savage en Andorre, ainsi que Christian Joulot, Philippe Favre et Eric Petit en France.

Nouvelles de chauves-souris

Etudes des Chiroptères anciens de la grotte de Mayenne Sciences

Le 11 juin 1967, à Thorigné en Charnie (Mayenne) dans une des «grottes de Saulges», un étroit passage était désobstrué par des spéléologues. Ce conduit menait à une autre grotte, fermée depuis probablement des siècles. Outre son intérêt archéologique lié à des représentations pariétales, elle recelait, au sein des sédiments argileux du sol, un nombre important d'ossements de chiroptères anciens, hôtes du lieu au moment de sa fermeture. Les analyses réalisées par Franck NOËL de Mayenne Nature Environnement et par Jean-Jacques CHAUT de la S.F.E.P.M. ont permis d'attribuer la majorité des fragments retrouvés à des formes antiques du Murin de Bechstein, *M. b. intermedius* (- 3000 à - 4000 ans) et *M. b. robustus*. (Pléistocène supérieur). Ces deux espèces attestent d'une colonisation régulière du site sur plusieurs milliers d'années. Des doutes subsistent quant à la date de la fermeture de la cavité et sur la raison de l'abondance de ces deux chiroptères, seules espèces préhistoriques actuellement identifiées dans les argiles de la grotte.

Il est probable qu'un éboulement, survenu il y a plusieurs milliers d'années, ait conduit à l'obstruction brutale d'un boyau d'accès, condamnant toutes les chauves-souris enfermées à périr de faim. Une datation des sédiments contenant les restes fossiles est en cours, cette étude au Carbone 14 permettra de connaître précisément la date de la mort de ces Murins de Bechstein primitifs. Elle débouchera aussi sur une meilleure connaissance de la répartition et de la densité des chiroptères aux temps préhistoriques. Une partie des analyses est financée par le muséum de Bourges qui incorporera, à terme, les restes fossiles au sein de ses collections.

d'après le site web du muséum - www.museum-bourges.net

Dyacopterus spadiceus, les nouveaux pères ?

En 1992, un zoologiste canadien fait une drôle de découverte dans ses filets : plusieurs individus mâles de Diak (*D. spadiceus*), chauve-souris frugivore, dont les mamelles pressées donnent du lait !. Attention rien à voir avec la production lactée des femelles (350 microlitres pour les 1^{ères} contre 4 à 6 microlitres pour ces messieurs).

L'étude de coupes histologiques des glandes mammaires et des testicules de mâles "allaitant" (*dur, dur d'être choisi pour faire avancer la science !*) a montré que ces derniers étaient bien des mâles en activité sexuelle. Reste à étudier le comportement de cette espèce de chiroptères (et peut être d'autres) afin de connaître le rôle exact de cette adaptation.

Plusieurs hypothèses sont avancées actuellement : l'aide à l'allaitement par les mâles pourraient permettre la naissance de deux petits à la fois, ou la fécondation deux fois par an de chaque femelle.

Elisabeth SABOURIN

d'après *La Recherche* 356 septembre 2002

Etude sur la dispersion des Murins à oreilles échan-crées en fin d'hibernation dans le Cher.

Dans le cadre de son rapport pour l'Université de la Côte d'Opale, une étude sur le Murin à oreilles échan-crées, *Myotis emarginatus*, a été entreprise au muséum de Bourges par Aurélie Vasseur, étudiante en maîtrise de biologie. Il s'agissait de déterminer les distances de déplacement de *M. emarginatus* entre site d'hiver et d'été, en retrouvant des individus marqués au préalable sur leurs sites d'hibernation.

49 marquages légers, sans manipulation, ont ainsi été effectués courant avril 2002 parmi une population de 244 animaux endormis. Ces 49 chauves-souris ont été suivies de manière hebdomadaire sur une durée de 5 semaines. Aucune, qu'elle soit solitaire, dans un petit groupe ou installée au milieu d'un essaim important ne s'est réveillée suite au marquage où n'a changé de lieu d'accrochage. La fin de léthargie n'a pas été non plus anticipée par les animaux marqués. Au cours de l'étude, nous avons même pu noter que la sortie de léthargie de cette espèce a été retardée d'une dizaine de jours compte tenu de conditions climatiques très défavorables du printemps. Début juin, il restait encore quelques individus en léthargie au sein des cavités alors qu'habituellement tous les Murins à oreilles échan-crées abandonnent leur site d'hiver la troisième semaine de mai.

Malheureusement, aucun des 49 *M. emarginatus* porteur d'un signe de reconnaissance n'a pu être retrouvé. Des recherches très intenses ont pourtant été menées dans un rayon de 5 kms autour du gîte d'hibernation : porte à porte, mailing, article de presse, visite au sein des écoles, mairies et entreprises susceptibles d'accueillir une colonie ou des individus isolés de cette espèce. Tous les sites déjà connus pour abriter chaque année *M. emarginatus* ont également été visités sur un rayon de 15 kilomètres. Les animaux contactés étaient aussi tous dépourvus de trace de marquages.

Même si aucun résultat attendu n'est venu couronner les prospections, cette première opération donne plusieurs pistes intéressantes pour des études futures. Plusieurs questions demandent également à être éclaircies. Le marquage qui reste très apparent tant que l'ani-



mal est en léthargie, et ce sur une durée d'un mois, disparaît-t-il plus rapidement une fois la chauve-souris active ?

D'autant plus que *M. emarginatus* est connu pour avoir un comportement particulièrement agité au sein des essaims de reproduction, favorisant peut-être ainsi la dégradation du «tag». Ce type de marquage pourrait également permettre de suivre les déplacements des chauves-souris au cours de l'hibernation.

Il est envisagé en automne d'inverser le procédé et de marquer des individus isolés, déjà connus et installés sous les chevrons des maisons particulières. Ces chauves-souris solitaires sont suivies depuis plusieurs années et montrent un comportement de départ lié aux premières gelées automnales, mi-octobre. Il devrait être plus aisé de retrouver ces animaux car l'essentiel des gîtes d'hibernation utilisés par cette espèce est déjà connu par les biologistes du muséum. De plus, les marquages devraient rester apparents car ils seront plus récents et faits sur animaux solitaires, moins sujet à une agitation susceptible de détériorer leur «tag».

A toute chose, malheur est bon. Lors de cette recherche un grand nombre d'autres chiroptères ont été découverts : une vingtaine d'individus isolés appartenant à 9 espèces ainsi que 8 colonies dont une de Barbastelles, une de Petits rhinolophes et deux de Grands rhinolophes.

d'après le site web du muséum -
www.museum-bourges.net

Revue de Presse

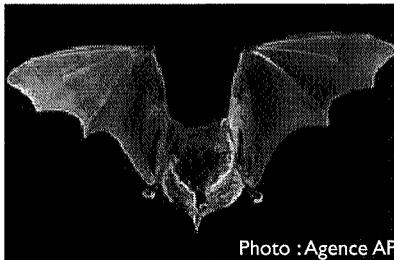
Une ville du Manitoba emploie des chauves-souris pour chasser les moustiques (Presse Canadienne - Gladstone, Manitoba)

Pendant que des Canadiens chassent les moustiques l'été en tentant de les écraser, les résidents de Gladstone ont recours aux chauves-souris pour chasser les méchants suceurs de sang.

Au lieu d'utiliser des vaporisateurs chimiques, cette ville du sud-est du Manitoba a décidé de recruter des chauves-souris pour son programme de contrôle des insectes nuisibles. La municipalité a acheté 22 abris pour chauves-souris au coût de 25 \$ chacun dans l'espoir d'attirer les mammifères nocturnes, grands amateurs de moustiques.

La mairesse, Catherine Smith, se dit confiante que l'expérience sera payante. «C'est un moyen beaucoup moins onéreux que de devoir vaporiser chaque année», a-t-elle déclaré, ajoutant que «si cela a du succès, alors d'autres régions vont s'y intéresser».

Mme Smith assure que la réaction des résidents à cette idée a été positive, certains ayant construit leur propre abri à chauve-souris. Les responsables de Gladstone ont également pensé utiliser les chauves-souris comme un moyen de promotion de la ville auprès des touristes. «Nous avons réfléchi à cela, parce que, autant que nous sachions, nous sommes la seule ville qui a essayé ça ou qui va l'essayer» a dit Mme Smith.



Squat insolite : antennes natel et chauves-souris se partagent les clochers d'églises !

Ce titre d'article est issu de la revue de la Direction des Services de l'Etat du Canton de Vaud (Suisse) de décembre 2001 (n°6) présentant le travail mené dans ce canton entre le services de l'état et CHIROS, groupe vaudois pour l'étude et la protection des chauves-souris. En effet, chaque pose d'antennes de téléphonie mobile est examiné par le service de la faune et le représentant cantonal de CHIROS afin de prévoir les périodes de travaux les plus adaptés et, si nécessaire, des mesures spéciales d'aménagement en faveur des chiroptères (www.des.vd.ch/journal/6.pdf).

Un toit de luxe pour les chauves-souris de Porquerolles

TOULON
de notre correspondant

A Porquerolles, on ne plaisante pas avec les *Myotis marginatus* qui séjournent sur l'île depuis des lustres. Plus connues sous le nom de murins à oreilles échanquées, ces petites chauves-souris étaient menacées d'expropriation du fait de la pression foncière qui sévit sur cette île située au large d'Hyères (Var). On va désormais leur offrir une résidence de luxe, et c'est le moins que l'on puisse faire sur ce site où les prix de l'immobilier sont aussi élevés que ceux des arrondissements chics de Paris.

Au royaume des chauves-souris, les myotis ne sont certes pas les plus rares : on en trouve des colonies de plusieurs milliers dans Les Baux-de-Provence, mais leur nombre est limité à une quarantaine sur l'île de Porquerolles, où leur présence est attestée par Pascal Médard qui, depuis 1980, a été missionné par le parc national de Port-Cros pour faire un diagnostic de la faune insulaire. Il voue une véritable passion à ces mammifères de taille moyenne - 5 centimètres de long pour un poids de 7 à 15 grammes et une envergure de 23 centimètres - résidant dans un ancien chai voué à la destruction pour la réalisation d'un programme immobilier de trente-trois villas et d'une dizaine de logements sociaux, avec un parc d'un hectare cédé au parc national.

Tout était réglé... Mais que faire des chauves-souris, ces vieilles dames qui sont locataires de notre planète depuis cinquante millions d'années ? D'autant que les myotis, comme bon nombre des mille autres espèces évoluant dans le monde, sont menacées par la généralisation des produits chimiques pour le traitement des bois de charpente et la disparition de l'habitat traditionnel. Quand il s'est agi de démolir un vieux chai, il a fallu trouver un nouvel asile à ces squatteurs aux oreilles échanquées. On se mit en quête, sans succès, d'un autre lieu d'accueil avant de proposer au promoteur de « leur réserver, dans ses nouvelles constructions, une partie ayant les caractéristiques du gîte précédent ».

Encore fallait-il restituer les mêmes conditions climatiques, qui firent l'objet de longues et minutieuses études. Il ne restait plus à l'architecte qu'à concevoir une tour de 5 mètres, avec des températures et une hygrométrie variables entre la toiture et le soubassement, à aménager une ouverture à hauteur dûment calculée pour permettre l'envoi des myotis, à proscrire tous produits de traitement pour les charpentes et à y aménager des stries permettant aux chauves-souris de s'agripper. Moyennant quoi ce « chyroptarium » aura coûté 45 000 euros au promoteur qui se dit, sans doute, que ces chauves-souris sont un peu vampiriques.

José Lenzini

Informations de Pascal MÉDARD

Ces deux petits morceaux de terre méditerranéenne ont une responsabilité pour la conservation du Murin à oreilles échanquées, espèce phare du Parc National de Port-Cros et de l'île de Porquerolles, en raison de l'importance de ses populations (et notamment de cette colonie de mise bas). Ces quelques mètres carré de briques et de bois remis à la disposition des chauves-souris ne représentent rien en terme de compensation face à la destruction de leurs gîtes et de leurs habitats. Que se soit pour les créations de logements sociaux ou pour la réalisation d'un projet de logement, c'est toujours le même discours «on va pas s'embêter avec quelques chauves-souris !» et on passe au-dessus des lois? Quelle belle vision pour un développement durable, soucieux de son environnement !. Allez M. le journaliste, sans rancune, mais la prochaine fois, relisez «Avant que nature ne meure» de Jean DORST (1971) avant d'écrire votre article !

Nouvelles des régions

Rhône-Alpes

A paraître prochainement ... : Atlas préliminaire - Les Chiroptères de Rhône-Alpes
Le CORA (Centre Ornithologique Rhône-Alpes) l'a fait ... 230 observateurs, environ 13 000 données et "beaucoup d'huile de coude et de patience !" ont été nécessaires à sa conception. Vous y trouverez la description des 28 espèces régionales de chauves-souris accompagnées à chaque fois de 2 cartes de répartition (hivernales et estivales) représentant 2 périodes (antérieures à 1990 et 1990-2000) au quart de 25 000^{m²}.

Prix unitaire : 7,5 Euros (+ 1,75 Euros - port gratuit à partir de 2 ex. commandés).

Bonus track : et pour les fans des "animaux au sang froid", un atlas préliminaire sur les reptiles et amphibiens en rhône-alpes au même prix de 7,5 Euros.

Contact : CORA

MRE - 32 rue Sainte-Hélène 69002 LYON

Centre

Nathusius estivantes dans l'Indre (36)

Des prospections au printemps/été 2002 ont permis de mettre en évidence la présence d'une petite population estivante de Pipistrelle de Nathusius dans un bois du centre de la Brenne.

Cette "population" constituée uniquement de mâles (probablement une dizaine d'individus) a été contactée régulièrement de la mi avril à fin juillet. A noter également la découverte fin avril d'un essaim de 31 femelles dans ce même boisement (il n'a pas été retrouvé pas la suite).

Affaire à suivre ...

Contact : Roland JAMAULT

✉ jamault.roland@wanadoo.fr

En Suisse proche ...

«Chauve-souris» cherche oiseau

Cette exposition temporaire est consacrée à l'étude de la migration des oiseaux par le biais de tir de type «Fledermaus» ou chauve-souris en Français. Réalisée par la Station ornithologique suisse de Sempach, elle présentera au Muséum d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds les données et les espèces migratrices de la région du Jura. Démarrage le 26 novembre 2002 pour une durée d'environ 6 mois ...

Contact : Marcel S. JACQUAT

☎ 00.41.32.913.39.76 - ✉ mhnc@ne.ch

EXOTISME

Les Etats-Unis ont sorti une série de 4 timbres, spécifiques aux chauves-souris

le 13 septembre dernier



www.usps.com/news/2001/philatelic/sr01_076.htm#2002s

Publications

Le théâtre du Bimberlot consacre toute une pièce à la chauve-souris : «Bat'Marcel»

Dans le cadre de la nuit européenne de la chauve-souris, la



Coordination Mammalogique du Nord de la France (CMNF) et le Parc naturel régional de l'Avesnois ont demandé au théâtre du Bimberlot de créer un conte théâtral sur la Chauve-souris en laissant libre cours à l'imagination des artistes.

Anthony Vienne, Daniel Boulenger du Théâtre du Bimberlot et Nadia Fourdin (CMNF) se sont plongés avec plaisir dans leurs souvenirs pour bâtir une histoire autour de ce petit mammifère. Au fil des mois, l'histoire a « pris corps » et le spectacle «Bat'Marcel» est né.

Des vergers, un village, une belle église en pierres bleues, un grenier, des étangs, des vaches, le décor est planté ; c'est celui de l'Avesnois. Installons, dans un grenier, une colonie de chauves-souris. Au rez-de-chaussée, une famille qui attend un heureux événement et un voisin quelque peu bizarre : Monsieur Marcel ... Le spectacle peut commencer. François, le personnage principal, a peur des chauves-souris et les considère comme des nuisibles. Il ne sait pas que sa maison traditionnelle est le lieu de vie d'une colonie de chauves-souris. Mais le gaillard est aussi un homme qui va prendre conscience que la vie de ces petits mammifères doit être protégée.

Cette farce théâtrale nous permet de rire, de rêver, de toucher du doigt certains problèmes sensibles. Elle nous caricature et nous renvoie, comme un miroir, nos propres défauts. C'est l'occasion de se rappeler que nous vivons en étroite symbiose avec les choses qui nous entourent, même si elles n'apparaissent pas toujours au grand jour. Tour à tour diable, curé, paysan, pompier, chauves-souris, Anthony Vienne sera seul sur scène pendant plus d'une heure. Porteur d'un message fort, il fait, avec beaucoup d'humour et d'originalité, de François et de son voisin Monsieur Marcel deux figures emblématiques d'un monde qui prend conscience de la fragilité de son environnement.

Pour la 3^{ème} année que le conte théâtral "Bat'Marcel" est joué par le théâtre du Bimberlot de Le Quesnoy dans le cadre de la nuit européenne de la chauve-souris, en 2002; c'est la parution du livre, "Bat'Marcel, le protecteur des chauves-souris", imprimé à 10 000 exemplaires, grâce au concours du Parc naturel régional de l'Avesnois, qui consacre cette création artistique unique en Europe.

Vous pouvez l'obtenir gratuitement en s'adressant à : Parc naturel régional de l'Avesnois
Maison du Parc - «Grange Dimière» - BP 3
59550 MAROILLES

Les Découvertes Estivales !

L'année de l'Echancré

Durant l'été 2002, des colonies importantes de Murins à oreilles échancrées (> 1 000 individus) ont été découvertes dans quelques régions notamment dans le cadre des prospections systématiques. Vous trouverez ci-après une présentation rapide des découvertes et une brève synthèse globale.



Drôme

Découverte par Stéphane VINCENT et Roger MATHIEU, la colonie de mise bas est située dans un hangar industriel encore utilisé

comme dépôt de matériel dans la vallée de la Gervanne (26 - Sud Vercors). La colonie a été estimée à environ 1500 individus après parturition.

Les propriétaires de l'usine connaissent la colonie depuis toujours (au moins 50 ans) et celle-ci aurait été plus importante par le passé. Les circonstances de la découverte n'ont rien d'exceptionnel puisque c'est par pur chance que nous sommes tombés dessus au cours d'une journée de prospection de bâtiments.

Contact : Stéphane VINCENT

✉ stefvincent@free.fr



Lot-et-Garonne

Découverte par Denis VINCENT & Olivier TOUZOT (Groupe Chirotères Aquitaine - GCA) lors du séjour estival de prospection,

la colonie de mise bas est située dans un moulin, habité et retapé en gîte dans l'est du Lot-et-Garonne. La colonie a été estimée supérieure au millier d'individus (groupe compact sur une poutre de 25 cm de largeur sur 2 m de longueur soit 0,5 m²) observés le 20 juillet. 120 Grands rhinolophes occupent le même gîte. Présente depuis au moins 8 ans (date d'arrivée du propriétaire rencontré !), le propriétaire a l'impression que l'effectif total régresse

Enfin, nous avons appris que le moulin a été vendu au mois d'août, mais l'actuel-ex-proprétaire avait informé le couple de belges qui rachète le moulin et ceux-ci n'ont pas semblé gênés par la présence de la colonie !

Contact : Denis VINCENT - GCA

✉ pyrenees-atlantiques@lpo-birdlife.asso.fr



Haute-Saône

Découverte par Cédric GUILLAUME et Cyrielle BOBILLIER (CPEPESC Franche-Comté) lors du séjour estival de prospection,

la colonie de mise bas est située dans un canal d'évacuation d'un étang sur les pla-

teaux bordant la Vallée de la Saône (70) et proche de la Côte d'Or (Vallée de la Vingeanne - 21). La colonie, observée le 29 juin, a été estimée supérieure au millier d'individus (groupe compact sur la voûte du canal d'environ 0,5 m²). Une centaine de Grands rhinolophes occupent le même gîte. Un comptage en sortie de gîte a permis d'obtenir des renseignements complémentaires : 1200 Murins à oreilles échancrées (+ 600 jeunes non volants dénombrés à l'intérieur !) et 100 Grands rhinolophes (+ 50 juvéniles non volants !) au 11 juillet.

Connue depuis longtemps par les habitants du hameau, cette découverte fait considérablement évoluer la connaissance sur l'espèce en Franche-Comté passant de 11 colonies pour 1 500 individus à 12 colonies pour 2 700 individus.

Contact : Cédric GUILLAUME

✉ cpepesc.chiropteres@wanadoo.fr



Haute-Savoie

Découverte par Jean-François DESMET lors d'un appel «SOS Chauves-souris», la colonie de mise bas est située dans le grenier

d'une ancienne maison de l'ouest du département de la Haute-Savoie. La colonie a été estimée le 8 juillet à entre 600 et 1500 individus (plusieurs couches dans un essaim en forme de manchon accroché sous des poutres sur 1,5-3 m de long).

La colonie semble s'être installée en 2001 et l'effectif paraît avoir augmenté en 2002 d'après le propriétaire qui se demandait si elle allait s'étendre dans le bâtiment.

Après apport d'informations, brochures, démonstrations, explications, le propriétaire semble tout à fait partisan du maintien de la colonie. Le 3 août, le propriétaire avait constaté le départ de la colonie. Des aménagements sont en cours de réflexion ...

Contact : Jean-François DESMET

✉ jfdesmet@wanadoo.fr

Synthèse globale

Avec ces 4 nouvelles colonies découvertes de Murin à oreilles échancrées en 2002, cela porte donc à 7 colonies de mise bas supérieures à 1 000 individus en France.

Les 3 connues précédemment étaient :

- une colonie en Charente-Maritime (P. Jourde, comm. pers.)
- une colonie en Haute-Corse (cf. EDC 4 : 15)
- une colonie dans l'Hérault (P. Médard, comm. pers.)



A qui le tour ?

Et les dernières nouvelles ...

Une Noctule de Leisler baguée retrouvée en Languedoc-Roussillon

Le 2 septembre 2002, une Noctule de Leisler, munie d'une bague de DRESDEN, a été retrouvée à Carcassonne en provenance de l'est de l'Allemagne. Baguée le 21 juillet 2002, elle a effectué un sacré périple de 1274,6 km en 6 semaines ... (d'après le site web du muséum - www.museum-bourges.net)



De nouvelles données du Murin d'Alcathoe ...

En septembre 2002, le Murin d'Alcathoe a été découvert en Creuse, dans 2 lieux différentes, grâce au détecteur D 240X par Yvan GRUGIER (Groupe Mammalogique et Héropétologique du Limousin) et confirmé par Michel BARATAUD. Eh, oui, l'espèce est identifiable au détecteur (avec l'aide de BatSound !) d'après les enregistrements réalisés et analysés par Philippe JOURDE (ces critères sont présentés dans la mise à jour 2002 - cf. encadré ci-après). Une publication spécifique sur les critères de détermination devrait paraître dans les actes du «5^e European Bat Detector Workshop» de Tronçais 2002 (probablement en 2003 ou début 2004 dans un prochain Rhinolophe !)

En mars 2002, la mise à jour de la méthode d'identification acoustique des chiroptères d'Europe de Michel BARATAUD est sortie chez la Sittelle. Si vous êtes intéressés, vous pouvez acquérir cette mise à jour en vous adressant à Sittelle.

Contact : Sittelle

Les Sagnes 38710 MENS ☎ 04.76.34.69.96

✉ sittelle.ceba@wanadoo.fr

Web : www.sittelle.com

L'article sur le *Plecotus alpinus*

L'article cité dans le dernier Envol des chiro (5 : 2) sur la description du *Plecotus alpinus* (dont un projet de clef est présenté page 15.) est téléchargeable sur le net (l'article est en anglais !) à l'adresse suivante : www.vleermuis.net/nieuws/p_alpinus.pdf

Chauves-souris & bâtiments

Un nouvel ouvrage vient de paraître en région Rhône-Alpes présentant les différentes espèces de chauves-souris de la région, des aspects de la biologie, les différents gîtes et milieux fréquentés. Dans la seconde partie du livret, un chapitre est consacré à la rénovation des bâtiments et la prise en compte des chauves-souris dans ce cadre reprenant les concepts (maintien des accès, traitements des charpentes, illuminations, chiroptères, etc ...) précédemment énoncés dans les ouvrages suisse et belge.

Distribué gratuitement notamment aux communes, ce guide technique, réalisé par Stéphane VINCENT et édité par le Centre Ornithologique Rhône-Alpes, est associé à la création d'un numéro vert de téléphone pour conseiller lors de réaménagements ou de travaux sur des édifices.

Contact : CORA

✉ region@cora-asso.com

Chauves-souris & Flandres !

Un ouvrage «*Bats and the habitats directive in Flanders*» vient de paraître pour faire le point sur les espèces de l'annexe II présentes en Flandres (Belgique) et sur les recommandations de conservation à mettre en place. A savoir, que dans cette partie de la Belgique, seulement 12 colonies de mise bas d'espèces de la directive sont connues :

- 1 colonie de 12 Grands rhinolophes (découvert en 1995 et disparue à ce jour !)
- 1 colonie de Murins des marais
- 9 colonies de Murins à oreilles échanquées
- 1 colonie de Barbastelles

Si vous êtes intéressés (rédigé en anglais et en flamand !), vous pouvez vous adresser à :

Ministry of the Flemish Community

Dpt of nature - Koning Albert II laan 20 bus 8
B-1000 BRUSSELS

EVENEMENT !

Le calendrier 2003 de D. NILL vient de sortir avec 13 pages (une par mois + la couverture) de chiroptères au format 30 x 42 cm. De magnifiques vues :

- Oreillard en vol
- Essaim de Minioptère de Schreibers
- Sérotine de Nilsson
- Pipistrelle pygmée en vol
- Oreillard gris
- Murin de Bechstein en vol
- Murin à oreilles échanquées en essaim au dessus d'une étable
- Scène de chasse de Murin de Natterer
- Scène de chasse de Murin de Daubenton (vue de dessus)
- Envois de Rhinolophes en Bulgarie
- Murin de Brandt en vol



- Oreillard roux à l'envol d'un nichoir
- Un superbe baillement d'un Petit rhinolophe

Il peut être commandé au prix unitaire de 14 Euros (port compris) à :

HELLIO Photo Nature

4 rue des Tulipes 68480 WERENTZHOUSE

site web : www.hellio.com - rubrique SHOP

Collaborations

Détermination des articles de proies consommées par les chauves-souris : création d'un groupe d'échange et de discussion



Lors des dernières Rencontres Chauves-souris organisées à Bourges, a été évoqué à plusieurs reprises l'intérêt que pouvait susciter l'étude du régime alimentaire des chiroptères dans la prise en compte de leurs territoires de chasse. Un atelier lui a d'ailleurs été consacré, au cours duquel il est apparu très clairement la nécessité de mettre en place un groupe d'échange et de discussion dont le but initial serait de faciliter la détermination des articles de proies consommées par nos chères et tendres. Ces échanges pourraient aboutir à la création future d'une banque d'images, sur la base de celle partiellement réalisée par Christine Harbusch du Muséum du Luxembourg (visionnée lors de l'atelier). Aussi, si de votre côté, vous vous êtes déjà attelés à ce type d'étude et confrontés à ses difficultés, n'hésitez pas à nous envoyer dès à présent vos clichés, vos croquis d'articles (déterminés ou non), vos éventuelles synopses ou toutes autres informations susceptibles d'alimenter cette base et d'en faciliter ainsi sa réalisation.

✉ guanobat@hotmail.com

Adresses postales (coordination provisoire):
Régis HUET, 5 rue de l'Église, Namps-au-Mont
80290 NAMPS-MAISNIL

&

Grégory BEUNEUX, U Rione 20236 OMESSA
☎/fax 04.95.47.45.94

Tuiles pour chauves-souris !

Braas Dachsysteme, société allemande (filiale de Lafarge), a conçu, en partenariat avec les associations de protection de la nature, une tuile nouvelle qui concourt à la préservation des chauves-souris.



En effet, l'architecture des toitures contemporaines ne présente plus les cavités traditionnellement utilisées par ces animaux comme abris diurnes. Les chauves-souris qui se nourrissent essentiellement d'insectes contribuent au contrôle des populations d'insectes. Trois de ces tuiles posées sur une toiture leur assurent un habitat adapté.

Dotée des mêmes qualités techniques que les tuiles classiques, cette tuile spéciale permet de lutter contre la disparition des chauves-souris. Elle participe ainsi au maintien de la diversité écologique.

Lafarge Braas Roofing, GmbH, Oberursel
(www.lafarge.fr/lafarge/lafargeV2.nsf/html/BB80178D5E0FF83BC1256949003397A4?opendocument)



Groupe Chiroptères SFEPM - France

RÉGION	NOM DU RESPONSABLE	ADRESSE	Téléphone	Télécopie	Mél
Alsace	le Président du GEPMA	Coordination Chiroptères 8 rue Adèle Riton 67000 STRASBOURG	0388225351	0388226164	gepma @mageos.com
Aquitaine	Jean-Paul URCUN	Maison Erdoia 64120 LUKUXE	0559659713		jpurcun @wanadoo.fr
NOUVEAU Auvergne	Pascal GIOSA	La Font de Verne 03350 LE BRETHON	0470061065	0470068603	chaue-sourisauvergne @wanadoo.fr
NOUVEAU Basse Normandie	Thierry DESMARET	La Bonne Vierge 50260 NÉGREVILLE	0233084456	0233084456	rn.vauville @wanadoo.fr
Bourgogne	Daniel SIRUGUE	Ch. Dép. 15 E 21430 VIANGES	0380840630	Travail 0386787422	daniel.sirugue @wanadoo.fr
Bretagne	Philippe PENICAUD	61 rue de Callac 29600 MORLAIX	0298639970	0298639970	phil.penicaud @wanadoo.fr
NOUVEAU Centre	Michèle LEMAIRE	Muséum d'Histoire Naturelle 18000 BOURGES	Travail 0248653734	Travail 0248698998	direction@ museum-bourges.net
Champagne -Ardenne	Jean-Bernard PEPELARD	29 rue de la Corniche 52000 CHAUMONT	0325322580		jb.popelard @wanadoo.fr
Corse	Gilles FAGGIO	Bât. B. - Imm. Bancacatalina 20217 SAINT FLORENT	0495372961	Travail 0495327163	gilles.faggio@ espaces-naturels.fr
Franche -Comté	Sébastien Y. ROUE	CPEPESC - 3 rue Beauregard 25000 BESANCON	Travail 0381886671	Travail 0381805240	cpepesc.chiropteres @wanadoo.fr
Haute- Normandie	Sébastien LUTZ	14 Im. Seine - Val de Bucaille 76400 FECAMP	0235292820		sebastien.lutz @caramail.com
Ile de France	Emmanuel CHAPOULIE	4 allée de la Tournelle 91370 VERRIERES LE BUISSON	0672472099		come.chapoulie @wanadoo.fr
Languedoc -Roussillon	Jean SEON	Navous 30120 MANDAGOUT	0467818673		jean.seon @wanadoo.fr
Limousin	Michel BARATAUD	Vallégeas 87400 SAUVIAT SUR VIGE	0555753385		barataud.michel @wanadoo.fr
Lorraine	François SCHWAAB	8 allée des églantiers LE MONTCHAMP 54840 GONDREVILLE	0383639706		Francois. Schwaab @ciril.fr
Midi -Pyrénées	Jérôme LOIRET	8 Place de la mairie 65710 BEAUDEAN	0562916827		jeromeloiret @hotmail.com
NOUVEAU Nord	Vincent COHEZ	54 rue Ferry 62580 VIMY	0321587779	0321587779	vincent.cohez @wanadoo.fr
Pays de la Loire	Willy MAILLARD	16 rue des Genêts 44190 GÉTIGNÉ	0240360815		maillard.chiros @free.fr
Picardie	Rémi FRANCOIS	4 place du Général Leclerc 80710 QUEVAUVILLERS	0322908464		remi.francois1 @free.fr
Poitou -Charentes	Olivier PREVOST	28 rue de Poitiers 86130 JAUNAY-CLAN	0549521995	0549521995	tsoverp@club- internet.fr
ProvenceAlpes Côte d'Azur	Christian JOULOT	Ancienne Ecole - Tournoux 04530 LA CONDAMINE	0492843526	0492843526	Christian.Joulot @wanadoo.fr
Rhône-Alpes	Gérard ISSARTEL	Charbouniol 07210 ROCHESSAUVÉ	0475651661	0475651661	myotis.sartel @wanadoo.fr

Bulletin d'abonnement :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Je souhaite m'abonner à **L'Envol des chiros pour les deux prochains n° (7 & 8 - 2003)** et verse la somme de

adhérent SFEPM * = 3 Euros par chèque ou 6 timbres de 0,46 Euro

non-adhérent SFEPM * = 7 Euros par chèque ou 15 timbres de 0,46 Euro

au Groupe Chiroptères de la SFEPM (c/o Muséum d'histoire naturelle - Parc St Paul 18000 BOURGES).

Date :

Signature :

(* pour les personnes hors France, rajouter 1 Euro lié au frais de port)

L'Envol des chiros - novembre 2002 - N° 6

D'ici au printemps ...

Petits conseils pour votre hiver

1. Ecrire un article ou une petite note pour le prochain Rhinolophe ou Arvicola

Pour continuer à exister, ces ouvrages ont besoin de matière (articles, notes). Alors, à vos crayons, claviers, ...

2. Réparer vos filets usagés !

3. et puis ... et puis ...

Rencontres-Colloques

29 mars 2003 :

2^{ème} Rencontres chiroptères

Grand Est - Saint-Brisson (58)

Contact : Daniel SIRUGUE

Parc du Morvan 58230 SAINT BRISSON

✉ daniel.sirugue@wanadoo.fr

et ailleurs en 2003

7 au 9 mai 2003 :

Irish Bat Conference - Newgrange
Hotel, Navan, County Meath (EIRE)

Cette rencontre irlandaise sera suivie d'un workshop sur les détecteurs à «Boyne Valley».

Contact : Niamh ROCHE

✉ niamh.roche@oceanfree.net

20 au 22 juin 2003 :

Workshop «On the situation of the
Brandt's bat & Whiskered bat-group
(Myotis brandtii & Myotis mystacinus-group)
in Europe» - Harzgerode - Alexisbad
(Germany - Saxony-Anhalt)

Si vous êtes intéressé pour recevoir la première circulaire (avant une seconde en avril 2003) par voie électronique (3 pages format pdf), vous pouvez contacter Sébastien Y. ROUÉ

✉ cpepesc.chiropteres@wanadoo.fr

A bientôt ... pour le prochain Envol des chiros, la limite d'envoi des articles est fixée au 30 mars (dernier délai : 15 avril).

L'Envol des chiros est édité par le Groupe Chiroptères de la S.F.E.P.M.

Rédacteur : S.Y. Roué.

ont participé à ce numéro :

M. Barataud, J. Bec, M. Bernard, G. Beuneux, J. Boireau, E. Boitier, Y. Braud, V. Bruyère-Masson, C. Caroff, E. Cosson, J.F. Desmet, M.J. Dubourg-Savage, L. Duchamp, O. Farcy, H. & N. Fournin, J.E. Frontera, J.M. Hervio, R. Huet, G. Issartel, R. Jamault, R. Kirsch, F. Leblanc, R. Legrand, P. Médard, B. Melsion, C. Milhas, D. Montfort, M. Némoz, E. Sabourin, P. Vergon, D. & S. Vincent et site web du Muséum de Bourges.

Remerciements pour leurs dessins :

S. Frontera (p. 15), la Noctule déchaînée (p. 1hg, p. 5dm), T. Williamson (p. 20hd).

Groupe Chiroptères S.F.E.P.M.

secrétaire national : Gérard ISSARTEL

Charbouniol 07210 ROCHESSAUVÉ

✉ myotis.sartel@wanadoo.fr

Relecture : E. Sabourin.

Diffusion : S.F.E.P.M.